



PORSCHE

**Warranty & Maintenance
2010
Garantie et Entretien**

Summary of Warranty Coverage provided by: Porsche Cars Canada, Ltd. (PCL)/Automobiles Porsche Canada, Ltée.

| <p align="center">2 Years 2 ans</p> | <p align="center">4 Years 4 ans</p> | <p align="center">8 Years 8 ans</p> | <p align="center">10 Years* 10 ans*</p> |
|--|--|--|--|
| <p>Replacement Parts and Accessories Limited Warranty Unlimited Kilometers Garantie pièces de rechange et accessoires Kilométrage illimité</p> | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

* Except for 911 GT2 and GT3, which are warrantied for 4 years. See page 24.

* Sauf pour la 911 GT2 et GT3 qui est couverte par une garantie de 4 ans. Voir page 45.

Contents / Contenu

| English Section / Section en anglais | Page(s) | French Section / Section en français | Page(s) |
|---|----------------|---|----------------|
| Customer Satisfaction | 2 | Satisfaction du client | 4 |
| Warranty Voucher | 6 | Bon de garantie..... | 6 |
| Vehicle Identification..... | 6 | Identification du véhicule | 6 |
| Limitations and Disclaimers | 9 | Limites et renonciations | 28 |
| New Car Limited Warranty | 10 - 13 | Garantie limitée pour les véhicules neufs | 28 - 32 |
| Pre-Delivery Inspection | 13 | L'inspection avant livraison | 32 |
| Porsche 24 hour Roadside Assistance Program | 13 - 17 | Programme d'assistance routière 24 heures de Porsche | 33 - 37 |
| Emission Design and Defects Warranty..... | 18 | Garantie conception et défaillance du dispositif antipollution..... | 37 - 39 |
| Emission Performance Warranty..... | 19 - 22 | Garantie de performance du système antipollution. | 39 - 42 |
| 2/40 Emissions Parts List | 22 | Liste de pièces de rechange du dispositif antipollution 2/40 | 42 |
| Replacement Parts & Accessories Warranty | 22 - 24 | Garantie pièces de rechange et accessoires..... | 43 - 45 |
| Corrosion Warranty | 24 | Garantie anticorrosion..... | 45 - 46 |
| Maintenance Schedule | 48 - 63 | Plan d'entretien..... | 65 - 82 |
| Record of Services Performed | 83 - 92 | Dossier de services | 83 - 92 |
| Change of Address Postcards..... | 93 | Avis de changement d'adresse | 93 |

Customer Satisfaction

Thank you for your purchase.

This *New Car Limited Warranty & Maintenance* booklet explains how you can keep your Porsche in top driving condition by having it serviced regularly. It also contains detailed information about the warranties, representations, and conditions covering your Porsche. In order to keep your warranty in effect, you must have the vehicle maintained and serviced as prescribed in this booklet and in the "Car Care Instructions" section of your *Owner's Manual* provided to you at the time of sale.

It is very important to us that you are satisfied with your Porsche automobile. Authorized Porsche dealers are trained to help you. Generally, any problems can be solved most effectively by speaking with one of the dealership's managers, such as the Service Manager or General Manager.

We realize that misunderstandings may occur, questions may be left unanswered, or expectations may not be met completely.

We suggest following this step by step procedure to resolve your concerns:

1. Take your problem to the Dealership's Service Manager. He/She is the person in charge of the Service Department. Attempt to resolve your concerns there first. Normally, any misunderstandings can be resolved by involving the appropriate dealership department manager.

If you are still not satisfied, and if you feel further review is required,

2. Arrange to speak with the Dealer Principal or General Manager. These are the people directly responsible for the entire dealership.
3. In the event that you brought your vehicle in to an authorized Porsche dealer on two or more occasions for the same problem and the problem has not been repaired, contact Porsche Customer Commitment at 1 (800)-PORSCHE.

Porsche Owners Arbitration Information

If you follow the steps set out above and Porsche Cars Canada, Ltd. (PCL) and our dealer have not been able to resolve the concerns you have about your vehicle, then you may wish to take advantage of the Canadian Motor Vehicle Arbitration Plan (CAMVAP).

CAMVAP is an independent and neutral arbitration program available to you free of charge. For information on the CAMVAP program, visit <www.camvap.ca> or call 1 (800) 207-0685. Please note that in order to be eligible for CAMVAP, your Porsche vehicle must have been originally sold by an authorized Canadian Porsche dealer.

If your vehicle was not purchased from an authorized Canadian Porsche dealer, you may be eligible for Porsche's Customer Arbitration Program, CAP-MOTORS, a third-party dispute resolution program administered by DeMars & Associates, P.O. Box 1424, Waukesha, WI 53187-1424, 1-(800) 279-5343. This program is available free of charge to eligible Porsche owners.

Always carry your *New Car Limited Warranty & Maintenance* booklet with you when you take your Porsche car to an authorized Porsche dealer for service. It provides your Service Adviser with the information he/she needs and enables him/her to record each service, which is vital to proper warranty decision making.

If you sell your Porsche, the *Owner's Manual* and the *Warranty & Maintenance* booklet should be left in the vehicle to make all operating safety and maintenance information available to the next owner.

If you change your address or if you bought this Porsche used, be sure to send in a "Notice of Address Change" / "Notice of Used Car Purchase" post card. This card can be found in this booklet or obtained from your authorized Porsche dealer.

Satisfaction du client

Nous vous remercions de votre achat.

Ce livret *Garantie et entretien - Véhicule neuf* vous explique comment garder votre Porsche en excellent état grâce à un entretien régulier. Il contient également des renseignements détaillés sur les garanties, déclarations et conditions qui s'appliquent à votre Porsche. Pour assurer la validité de votre garantie, vous devez respecter les conditions d'entretien prescrites dans ce livret et dans la section « Conseils d'entretien et de nettoyage » de votre *Manuel du propriétaire* qui vous sont fournis au moment de la vente.

Il nous est très important que vous soyez satisfait de votre automobile Porsche. Les concessionnaires Porsche autorisé sont formés pour vous aider. En général, tout problème peut être réglé en s'adressant simplement à l'un des dirigeants du concessionnaire, tels que le directeur du service à la clientèle ou le directeur général.

Nous réalisons que des malentendus peuvent survenir, que vos questions peuvent rester sans réponses ou que vos attentes peuvent ne pas être complètement satisfaites.

Nous vous proposons de suivre cette procédure par étape pour dissiper vos préoccupations :

1. Faites part de vos problèmes chef de service du concessionnaire. Il s'agit de la personne en charge de la division des services d'entretien et de réparation. Tentez d'abord de résoudre vos problèmes à cet endroit. Généralement, tout malentendu peut être dissipé en communiquant avec le chef de service approprié.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait et si vous pensez qu'un examen plus approfondi est nécessaire,

2. Faites en sorte de parler avec le concessionnaire en titre ou le directeur général. Ce sont les personnes directement responsables de la concession.
3. Dans le cas où vous vous êtes rendu chez un concessionnaire Porsche autorisé à deux reprises ou plus pour le même trouble et que le trouble n'a pas été corrigé, communiquez avec Porsche Customer Commitment (engagement envers la clientèle) au 1 (800)-PORSCHE.

Information sur l'arbitrage pour les propriétaires de Porsche

Si la procédure ci-dessus n'a pas donné le résultat escompté et que Automobiles Porsche Canada, Ltée. et notre concessionnaire n'ont pas été en mesure de dissiper vos préoccupations, vous pouvez toujours vous prévaloir du programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada (PAVAC).

PAVAC est un programme d'arbitrage indépendant dont vous pouvez bénéficier gratuitement. Pour obtenir des renseignements sur le programme PAVAC, visitez le site <www.camvap.ca> ou composez le 1 (800) 207-0685. Veuillez noter que l'admissibilité au programme PAVAC exige que la vente d'origine de votre véhicule Porsche ait été conclue chez un concessionnaire Porsche autorisé du Canada.

Si votre véhicule n'a pas été acheté auprès d'un concessionnaire Porsche canadien, vous pourriez être admissible au programme d'arbitrage CAP-MOTORS (Customer Arbitration Program) de Porsche, un programme de résolution des désaccords par un tiers administré par DeMars & Associates, P.O. Box 1424, Waukesha, WI 53187-1424, 1 (800) 279-

5343. Ce programme est offert gratuitement aux propriétaires de véhicules Porsche admissibles.

N'oubliez pas votre livret *Garantie et entretien - Véhicule neuf* lorsque vous vous rendez chez un concessionnaire Porsche autorisé pour l'entretien de votre Porsche. Il fournit à votre conseiller de service l'information dont il a besoin et lui permet de noter chaque opération d'entretien, qui est vitale pour toute décision correcte concernant la garantie.

Si vous vendez votre Porsche, le *Manuel du propriétaire* ainsi que le livret *Garantie et entretien - Véhicule neuf* doivent rester dans le véhicule pour que le propriétaire suivant ait accès à toutes les informations concernant le fonctionnement, la sécurité et l'entretien.

Si vous changez d'adresse ou si vous avez acheté votre Porsche à un propriétaire antérieur, assurez-vous de nous retourner la carte « d'Avis de changement d'adresse »/« Avis d'achat de voiture Porsche d'occasion ». La carte se trouve dans ce livret ou vous pouvez l'obtenir auprès de votre concessionnaire Porsche agréé.

Warranty Voucher / Bon de garantie

First in-service date of your Porsche:
Date de mise en service de votre Porsche:

_____/_____/_____
Month / Mois Day / Jour Year / Année

At kilometers / au kilomètre _____

Stamp of Authorized
Porsche Dealer
Cachet du concessionnaire
autorisé Porsche

Registered owner / Propriétaire inscrit

Recipient's signature / Signature du destinataire

Dealer Representative's signature /
Signature du représentant du concessionnaire

Speedometer Replacement Remplacement de l'indicateur de vitesse

To be filled in by authorized dealer
À remplir par le concessionnaire autorisé

_____/_____/_____
Month / Mois Day / Jour Year / Année

At kilometers / au kilomètre _____

Stamp of Authorized
Porsche Dealer
Cachet du concessionnaire
autorisé Porsche

Vehicle Identification / Identification du véhicule

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Vehicle Identification Codes:

1. Vehicle Identification No.
2. Type / Type description
3. Engine Code / Transmission Code
4. Paint No. / Interior
5. Optional Equipment

Codes d'identification du véhicule:

1. Numéro d'identification du véhicule
2. Type / Description du type
3. Code du moteur / Code de la boîte de vitesse
4. Numéro de peinture / Intérieur
5. Équipement optionnel



PORSCHE

English Language Section

Section en anglais

Limitations and Disclaimers

PCL's written warranty and conditions are exclusive and in lieu of all other warranties and conditions, whether oral or written, express or implied. Notwithstanding the foregoing, any implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose, are limited to the duration of the written warranty.

PCL does not authorize any individual or corporation to create for it any obligation, liability or other warranty in connection with this vehicle. PCL disclaims any responsibility for loss of time or use of your car, as well as any other incidental, special, consequential or other similar expenses or damages.

Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty or condition lasts, the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or the negation or denial of implied representations, warranties, conditions or other statutory rights, so the above limitations or exclusions may not apply to you. These specific warranties and conditions give you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from province to province.

PCL's liability, if any, for products furnished under this warranty shall in no event exceed the cost of correcting defects in the product as herein provided and, upon the expiration of this warranty, any such liabilities shall terminate.

Warranty Outside Canada

If your car is taken to an authorized Porsche dealer outside Canada or the U.S., PCL's warranty will not be applicable and defective parts will be repaired or replaced only within the terms and limitations of the New Car Limited Warranty for Porsche vehicles for your model year in effect in the country where such authorized Porsche dealer is located.

New Car Limited Warranty

This warranty is given to the owner of any Porsche automobile distributed by PCL* and sold by an authorized Porsche dealer in Canada.

Time and Kilometer Period

This warranty begins on the date the car is first delivered to the first retail purchaser, or the date it is first used as a demonstrator, lease or company car, whichever comes first. The car is covered for 48 months, or 80,000 kilometers, whichever comes first.

Warranty Coverage

PCL will repair or replace with a new or remanufactured part, based upon availability, any factory-installed part that is defective in material or workmanship under normal use. (Normal vehicle use is described in this booklet.) Warranty repairs will be made free of charge for parts and labor at an authorized Porsche dealer except for tires, which are prorated based upon tread depth. Any repaired or replaced parts are covered only for the remainder of this warranty. All parts replaced under this warranty become the property of PCL.

From time to time, your Porsche dealer may install a component that is an updated version of original factory equipment. These updates of original factory equipment are due to changes in technology only and are not done to correct or remedy normal vehicle operating characteristics (as determined by Porsche) or conditions resulting from individual driving habits.

To Get Warranty Service Under the New Car Limited Warranty

You must take your car, along with proof of purchase date, to an authorized Porsche automobile dealer during normal service hours. If the car is not driveable because of a defect covered by this warranty, call Porsche 24-Hour Roadside Assistance and your Porsche automobile will be transported to the nearest authorized Porsche dealership. You may also contact the nearest authorized Porsche automobile dealer for further assistance.

You are responsible for presenting your Porsche vehicle to a Porsche dealer as soon as a problem exists. Failure to do so could result in consequential damage that may not be covered by your limited factory warranty.

Emergency Repairs

Should the car become completely disabled, requiring repair in order to be driven, and there is no authorized Porsche dealer in the vicinity, have repairs performed to the extent required to drive the car and return the replaced parts and paid repair order to your authorized Porsche dealer for reimbursement consideration.

This Warranty Does Not Cover:

- Emission control systems and corrosion. (Refer to the *Emission and Corrosion Warranties* in this booklet.)
- Batteries damaged from storage, lack of normal vehicle use, or non-Porsche approved electrical or accessory installation.
- Tires damaged by road hazard. (If you need further assistance, contact your authorized Porsche dealer.)
- Tires damaged by premature wear.

* Porsche Cars Canada, Ltd. (PCL) is the sole importer and distributor of Porsche vehicles in Canada and offers these warranties on Canadian model vehicles only.

Note On Tires: Porsche's race-bred heritage demands that tires are an integral part of the vehicle suspension, braking, and active safety systems. As a result, all Porsches are equipped with tires designed for higher performance than those found on other passenger vehicles. While tire wear varies with vehicle operation, high performance tires such as these are designed to assist the vehicle's suspension in delivering increased cornering forces and better handling. These tires may exhibit increased wear characteristics when compared to tires on other passenger vehicles. Consult your *Owner's Manual* for information concerning the proper care and selection of your tires. Refer to the *Porsche Tire Information Guide* for additional information.

- Parts that fail due to lack of required maintenance or use of non PCL distributed parts.
- Normal wear or deterioration of any part.
- Cleaning and polishing.
- Lubricants, unless part of a warranty repair.
- Contamination of fuels, lubricants, or other fluids.
- Air conditioner refrigerant charge after the first three months of service, unless part of a warranty repair.
- Glass breakage and/or scratches that are not due to a defect in material or workmanship.
- Appearance items that are not due to a defect in material or workmanship.
- Any car registered or normally driven outside of Canada or the United States.
- The replacement of expendable maintenance items (such as spark plugs, filters, worn wiper blades, worn brakes, worn clutches, or worn tires) when the replacement is not due to a defect in material or workmanship.
- The adding of any fluids unless they are needed as part of a warranty repair.

- Any car with an odometer that has been altered, or an odometer on which the actual kilometers cannot be determined.
- Dealer-installed accessories not distributed by PCL (Refer to the Replacement Parts and Accessories Warranty in this booklet.)
- Wheel balancing and wheel alignment beyond the first three months of service unless part of a warranty repair.
- Unauthorized modifications or vehicles with salvage titles.
- Modifications not authorized by PCL.
- Service adjustments (such as timing, idle speed, mixture adjustments, brake, clutch, headlight, drive belts, and cam belt) beyond the first three months of service unless part of a warranty repair.
- Improper repairs by someone other than PCL or its authorized dealers.
- Abuse, accident, acts of God, competition, racing, or track use, or other events.

Note 1: Components and/or parts that fail during racing or driving events (including Porsche sponsored events) may not be covered by the new car Limited Warranty.

Note 2: You should also be aware that Porsche Cars Canada Ltd. (PCL) may deny you warranty coverage if your vehicle or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

• Intermediate wind noise and insignificant seepage at the joints between the top and the body, or door windows in Cabriolet, hardtop, or Targa models cannot be completely avoided under all circumstances. Your Cabriolet should not be washed in a car wash and may experience damage to the top or rear window due to the scratching by the brushes, or may experience leaks due to the high pressure water streams directed in areas which would not experience water in normal driving conditions. It is extremely important to have the cabriolet and soft top drains (including the

body cowl drains) cleaned as part of yearly maintenance, or more frequently if they become clogged with debris. Failure to do so may result in subsequent damage. Please see your authorized Porsche dealership for details concerning required maintenance.

- Wind noise and seepage cannot be completely avoided under all circumstances.
- Damage to Cabriolets caused by car washes. Your Cabriolet **should not be washed in a car wash** and may experience damage to the top or window due to scratching by the brushes, or may experience leaks due to the high pressure water streams directed in areas which would not experience water in normal driving conditions.
- The outside of the underbody (floor pan) or any other part of the car except body panels.
- Paint damage caused by abuse or lack of maintenance.
- Environmental damage such as that caused by acid rain or other industrial pollution, insect or bird droppings, tree sap, stones, or other flying missiles, highway maintenance chemicals, flood, storm, and other forms of disaster.
- Paint color matching. (PCL reserves the right to decide whether painting the repaired or replaced panel to match the original finish is practicable. PCL will not, under any circumstances, pay for painting the entire car solely for paint color matching.)
- Paint damage caused by the application of unauthorized paint sealants or polymers. (See your authorized Porsche automobile dealer for details.)
- **Your vehicle is a mechanical device. All mechanical devices make some sort of noise and/or vibration, and those noises and vibrations can differ from vehicle to vehicle. PCL recognizes these noises as normal and characteristic of the product. Normal noises or vibrations as determined by PCL can be anything from**

brake squeal to road vibration. Therefore, normal noise and/or vibration and/or deterioration, is not covered by our warranty.

Note on Warranty Service

If you cannot get warranty service, or you are dissatisfied with the service or with a warranty decision, refer to the Customer Satisfaction section in this booklet.

Your Responsibility for Using Equivalent Replacement Parts

PCL recommends only the use of parts distributed by PCL or parts that are guaranteed by their manufacturer to be equivalent in design and quality to PCL supplied parts. The use of replacement parts not equivalent in quality or design to parts supplied by PCL may impair the effectiveness of your car's emission control systems. If a replacement part is defective or not equivalent to the original part, your claim for repair under this warranty may be denied. If, however, the part is not related to the reason for the failure, your claim will not be denied.

Your Responsibility for Maintenance

You must maintain your Porsche according to the *Maintenance Schedule included in this Booklet* and the Car Care Instructions in the *Owner's Manual*, and you must keep the receipts as proof of maintenance.

Your Responsibility for Normal Vehicle Use

Your Owner's Manual (which includes specific recommendations against using your car in certain ways) was written with the assumption that you will use your car only in ways for which it was designed:

- To carry passengers and cargo within specified load limits. (The load limits are specified on labels located in different places depending on your model Porsche. Your Owner's Manual gives the locations.)
- To be driven on reasonable road surfaces within legal speed limits. Porsche Guidelines specify reasonable mileage to be at least 15 miles / 24 kilometers per day or 6000 miles / 9600 kilometers per rolling 12 months.
- If you drive less than the above-mentioned limits, or in the event of prolonged storage, contact your local authorized Porsche dealer for instructions.
(Note: A battery maintainer is available at your local authorized Porsche dealer. It must be used to maintain your vehicle's battery state of charge if your vehicle will not be used for several days.)
- To be properly maintained according to the Maintenance Schedule in the Maintenance Booklet and Car Care Instructions in your Owner's Manual. You must keep the receipts as proof of maintenance.
- To be run on unleaded gasoline with the recommended octane rating as specified in the Owner's Manual. **Note:** Some Canadian gasolines contain an octane enhancing additive called methylcyclopentadienyl (MMT). If such fuels are used in your Porsche automobile, your emission control system performance may be negatively affected. The malfunction indicator light ("Check Engine") on your instrument panel may illuminate. If repairs are required due to the use of fuels containing MMT, Porsche reserves the right to deny coverage of those repairs under warranty.

You are responsible for presenting your Porsche automobile to a Porsche dealer as soon as a problem exists. Failure to do so could result in consequential damage that may not be covered by your New Car Limited Warranty.

Pre-Delivery Inspection

Porsche seeks to provide the highest degree of customer satisfaction possible. Accordingly, repairs and replacements are made at different stages of the delivery process in order to assure high standards of quality for your new car.

Every effort is made to detect and remedy even the slightest flaws or damage at inspection sites at the factory, after transportation from the factory, and at the dealer location. Damage to or flaws in the mechanical systems, body, electrical system, frame, paint, trim, interior, and other components of your car, whether occurring at the factory or during transportation, may have been repaired or replaced.

Porsche 24-hour Roadside Assistance Program

PCL is committed to the premise that owning a Porsche will be as satisfying as driving a Porsche. To enhance your ownership experience, PCL provides complimentary coverage in the Porsche Roadside Assistance program for the duration of your New Car limited warranty or Porsche Approved Certified Pre-Owned limited warranty period. Our team of trained and qualified Roadside Assistance professionals are available 365 days a year to assist in determining the best service option for your situation. Roadside Assistance, teamed with its comprehensive nationwide towing network, brings you world-class assistance, anywhere in the United States or Canada.

We know that you take pride in your Porsche, and the authorized Porsche dealers are committed to the care of your exceptional vehicle. In many situations preventive care could be the key to avoiding a need for emergency assistance. Adhering to your vehicle's regular maintenance schedule, keeping the battery charged when your vehicle is not driven on a regular basis, and checking tire pressure frequently, will help you avoid those times when it may be necessary to call Porsche Roadside Assistance.

In certain metropolitan markets, Roadside Assistance includes mobile dealer Roadside Response teams that can be quickly dispatched and are equipped to assist with certain services. Porsche Roadside Assistance will screen each service request to determine whether the circumstances can be handled by a dealer Roadside Response team or if the vehicle will need to be transported to the nearest dealer.¹

The Porsche Roadside Assistance -- offers the following services:

- Emergency towing
- Battery jump start
- Flat tire assistance
- Lock-out assistance
- Emergency fuel delivery
- Extrication/winch service
- Trip interruption reimbursement

Roadside Response teams are equipped to assist with:

- Battery jump start and/or on-site battery replacement¹
- Flat Tire assistance – install puncture repair system, operator's spare tire, or dealer's loaner spare tire
- Lock-out assistance
- Emergency fuel delivery

Emergency Towing

If your Porsche becomes disabled due to a warrantable mechanical breakdown, your vehicle will be transported to the nearest Porsche dealership. However, you may request that your Porsche be taken to a different Porsche dealership, as long as that dealership is within a 80 kilometer radius of your breakdown location.²

For security reasons, towing services cannot be provided to an unattended vehicle. Therefore, a licensed driver must be on the scene to meet the service provider.

If a breakdown occurs after normal business hours, and the servicing Porsche dealership does not have a secure storage lot, your Porsche will be stored in a secure location and transported to the dealership the next business day.

Battery Jump Start

If your Porsche won't start due to a weak battery, Roadside Assistance will send an authorized service provider to "jump start" your vehicle. If your vehicle is not driven on a daily basis, or has not been started for more than 6 weeks, the battery may need to be replaced. This may not be

¹ Roadside Response repairs may involve charges for parts and/or labor.

² Your vehicle must be located on or in an area immediately adjacent to a regularly traveled road that can be accessed with standard servicing equipment.

covered by Porsche's New Car Limited Warranty. Porsche Roadside Assistance can arrange transportation to the dealer for battery service, at your expense.

If the dealer determines that the battery failed due to a warrantable issue, your tow expenses will be reimbursed by the Porsche dealer. Please remember that proper maintenance of the battery includes operating the vehicle on a regular basis to keep the battery charged and/or utilizing a Porsche Battery Charger/Maintainer.

Flat Tire Assistance

Your Porsche tires have been designed specifically for your vehicle. They are identified by an N-specification (N-0, N-1, etc.) on the sidewall indicating that the tires have been tested and approved for release by Porsche's engineering department. When an N-spec tire becomes damaged it must be replaced and the tread depth of the undamaged tires should be examined. Should a tire lose air, rendering your Porsche inoperable, there are several options to get you on your way. The Porsche Roadside Assistance professionals will help you determine the best servicing choice for your needs. Only in situations where the damage to the tire is beyond temporary repair will it be necessary to transport the vehicle to the nearest Porsche dealership for tire replacement.²

Should the tire event occur in excess of 160 kilometers from the nearest Porsche dealership, the Porsche Roadside Assistance professionals are equipped to assist you in purchasing the correct replacement tire so that your vehicle could be transported to a Preferred Tire Installer in your area. Costs associated with the tire will be your responsibility, however, Porsche Roadside Assistance will cover expenses related to the tow. In all situations N-spec tires are not repairable nor are they covered under the New Car

² Your vehicle must be located on or in an area immediately adjacent to a regularly traveled road that can be accessed with standard servicing equipment.

limited warranty or Porsche Approved Certified Pre-Owned limited warranty.

Helpful tips / Maintaining the life of your battery:

- Start and drive your Porsche on a regular basis.
- After parking your Porsche, always remove the key from the ignition and lock the vehicle.

Tires

- Regularly check tires for accurate pressure and tread wear. If tire pressure is low, add air to the correct PSI, or contact Porsche Roadside Assistance for direction.
- Each Porsche model is not equipped the same. It is important for you to know if your vehicle is equipped with a spare tire.
- Have tires checked by your Porsche dealer before embarking on a long trip.
- If possible, plan ahead for new tires. Tire sizes vary and your Porsche dealership may not have your size in stock. Your Porsche dealer should be able to obtain a tire within 2 business days of your order placement.

Tools

A tool kit containing the vehicle's tow eye and tire sealant, if equipped, can be found in the tool storage area in either the front luggage compartment (sports cars) or rear storage area (Cayenne and Panamera).

Emergency Operation

The doors, luggage compartment lid, fuel filler flap, and sliding roof can be operated manually in the event of technical fault. Please consult your Owner's Manual or call Porsche Roadside Assistance for directions.

Remote Control Standby/Sleep Mode

In order to extend the life of the battery, your Porsche will automatically go into a remote control standby/sleep function if it is not unlocked or started within 5-7 days.

To wake up/reactivate your remote:

- Unlock the driver's door at the lock using your vehicle's key.
- Leave the door closed to prevent triggering the alarm system.
- Press the lock/unlock button on the remote control.

The remote control is now reactivated.

Vehicle Storage Procedures

- Fill up the fuel tank.
- Increase the tire pressure to 58 psi.
- The vehicle should be moved slightly, approximately every four weeks, to prevent flat spotting of tires.
- Windows, doors, lids and top must be closed. The air vents should be opened.
- Change the oil and oil filter, and run the engine for several minutes.
- Check and correct coolant/cleaning solution level as necessary.
- The air conditioning system should be in good working condition and fully charged.
- Note: It is not recommended to lift the vehicle, due to the possibility of corrosion on shock absorber piston shafts.

The staff at your authorized Porsche dealer will be glad to advise you on the most suitable and necessary storage methods.

Lock-out Service

Should the key to your vehicle become locked inside, a qualified service provider will be dispatched to gain access to your vehicle.

Lost or Stolen Key

Should your key become lost or stolen, lock-out service can still be provided but every attempt should be made to obtain your spare key to avoid repair costs that are not covered by the Porsche Roadside Assistance. Consult your authorized Porsche dealer for more information.

Emergency Fuel Delivery

If you happen to run out of fuel, Porsche Roadside Assistance will provide enough fuel to get you to the nearest gas station.

Extrication/Winch Service

Service will be provided to extract your Porsche from mud, sand, snow or a ditch.³

Trip Interruption

If your Porsche becomes disabled more than 160 kilometers from your residence and causes an unexpected stay overnight, you may be eligible for reimbursement of your expenses of up to \$250.00 per day for up to three days. This includes situations where the vehicle cannot be started or driven without causing damage and the local Porsche dealership is not able to repair the problem the same day.

³ Your vehicle must be located on or in an area immediately adjacent to a regularly traveled road that can be accessed with standard servicing equipment.

Trip Interruption coverage includes reimbursement for:

- Meals
 - Lodging
 - Alternate transportation
 - Car rental (in cities not serviced by a Porsche dealer within 80 km)
- Under certain situations, Trip Interruption reimbursement can be applied towards a vehicle reunite (returning your Porsche to your work or residence). Please contact 1-800-PORSCHE for prior authorization.

Please note that Trip Interruption reimbursement covers reasonable expenses incurred due to a warrantable mechanical failure only. Expenses related to tire and battery issues are not eligible for reimbursement. Trip Interruption coverage is limited to reasonable expenses up to a maximum of \$750.00 per event, including all taxes and surcharges.

To Make a Claim for Trip Interruption

You must contact Porsche Roadside Assistance for authorization and instructions on claim procedures within 24 hours of disablement. All claims must be submitted within thirty (30) days of the event, and must be accompanied by a brief summary of the incident, and original itemized receipts indicating amount paid, date and name of service provider(s) to:

Porsche Roadside Assistance – Trip Interruption
980 Hammond Drive, Suite 1000
Atlanta, Georgia 30328

Please allow 3-4 weeks for processing of your reimbursement.

Limitations

Every effort will be made to ensure the services you receive under the Porsche Roadside Assistance program are of the highest quality. All roadside services will be delivered to you through a comprehensive network of independent service operators. However, since these operators are independent business people, Porsche Roadside Assistance cannot assume any liability for any loss, damage, or consequences resulting from the rendering of such service.

Should your vehicle become disabled on a restricted highway, Porsche Roadside is limited in its ability to transport your vehicle. Once the vehicle has been moved to a non-restricted road, Porsche Roadside is able to complete the vehicle transport to an authorized Porsche dealer.

Program Exclusions

Specifically excluded from this coverage are:

- Vehicle abuse, vandalism, accidents, acts of God, competition racing, or track use, or other events beyond the control of PCL.
- Fines, taxes, or impound fees caused by a violation of federal, provincial or municipal law.
- Expenses related to hazardous weather conditions (removal from snow, ice, etc.)
- Expenses for the removal of snow tires, and mounting or removal of snow chains.
- If your Porsche has aftermarket tires and/or wheels installed or has had the suspension modified, Porsche Roadside Assistance will assist in setting up transport of your vehicle, but this expense will not be covered under the Porsche Roadside Assistance program.

1-800-PORSCHE (1-800-767-7243)
(Option 2 for Canada, option 1 for the USA)

Emission Design and Defects Warranty

This warranty is in addition to the Porsche New Car Limited Warranty.

Time and Kilometer Period

This warranty begins on the date the car is delivered to the first retail purchaser, or the date it is first used as a demonstrator, lease or company car, whichever comes first. It continues for eight years or 130,000 kilometers, whichever comes first, for the catalytic converter, the Emission Control Unit, and the On-Board Diagnostic System, and 2 years or 40,000 kilometers, whichever comes first, for all other parts which could cause your car to fail the applicable standards.

Warranty Coverage

PCL warrants to the owner of this car that the automobile was designed, built and equipped to conform at the time of sale with all Canadian emission standards applicable at the time of manufacture, and that it is free from defects in material and workmanship which would cause it not to meet those standards for the period of this warranty.

PCL further warrants that, at no cost to you, it will repair or replace with a new or remanufactured part, any defects in material or workmanship that result in a non-conformance with applicable emission standards at the time of manufacture, provided that your car is maintained and used in accordance with the Maintenance Schedule and the Car Care Instructions in the Owner's Manual.

- To get warranty service you must take your car, along with the proof of purchase date, to an authorized Porsche automobile dealer during normal service hours.

This Warranty Does Not Cover:

- Failures or malfunctions resulting from abuse, improper repairs, misuse, alteration, accident, acts of God or other events beyond the control of PCL, use of leaded gasoline or lack of proper maintenance as specified in the Maintenance Schedule. (As proof of proper maintenance, you must have receipts showing that all scheduled maintenance has been done. These receipts should remain with the car if it is sold. Claims for repair or adjustment necessary solely because of defects in material or workmanship will not be denied because the car or engine was not properly maintained or used.)
- Replacement of expendable maintenance items (such as spark plugs, filters, hoses, belts, coolant or lubricants) beyond their first scheduled maintenance.
- Loss of time or use of the car, or to the extent permitted by law or regulation, any other consequential damages.
- Any car with an odometer that has been altered so that the actual distance travelled cannot be determined.
- Any car registered or normally driven outside of Canada or the U.S.

Your Responsibility for Normal Vehicle Use

Your Owner's Manual (which includes specific recommendations against using your car in certain ways) was written with the assumption that you will use your car only in ways for which it was designed:

- To carry passengers and cargo within specified load limits. (The load

limits are specified on labels located in different places depending on your model Porsche. Your Owner's Manual gives the locations.)

- To be driven on reasonable road surfaces within legal speed limits. Porsche Guidelines specify reasonable mileage to be at least 15 miles / 24 kilometers per day or 6000 miles / 9600 kilometers per rolling 12 months.
- If you drive less than the above-mentioned limits, or in the event of prolonged storage, contact your local authorized Porsche dealer for instructions.

(Note: A battery maintainer is available at your local authorized Porsche dealer. It must be used to maintain your vehicle's battery state of charge if your vehicle will not be used for several days.)

- To be properly maintained according to the Maintenance Schedule in the Maintenance Booklet and Car Care Instructions in your Owner's Manual. You must keep the receipts as proof of maintenance.
- To be run on unleaded gasoline with the recommended octane rating as specified in the Owner's Manual. Note: Some Canadian gasolines contain an octane enhancing additive called methylcyclopentadienyl (MMT). If such fuels are used in your Porsche automobile, your emission control system performance may be negatively affected. The malfunction indicator light ("Check Engine") on your instrument panel may illuminate. If repairs are required due to the use of fuels containing MMT, Porsche reserves the right to deny coverage of those repairs under warranty.

You are responsible for presenting your Porsche automobile to a Porsche dealer as soon as a problem exists. Failure to do so could result in consequential damage that may not be covered by your New Car Limited Warranty.

Emission Performance Warranty

Time and Kilometer Period

This warranty begins on the date the car is delivered to the first retail purchaser or the date it is first used as a demonstrator, lease or company car, whichever comes first. It continues for eight years or 130,000 kilometers, whichever comes first.

Warranty Coverage

PCL warrants to the owner of any Porsche automobile that:

- if your car is maintained and used according to the instructions for its care and use in the Owner's Manual;
- if it fails an approved Emission Short Test at any time during eight years or 130,000 kilometers, whichever comes first; and
- if such a failure could result in your being penalized or sanctioned (including denial of the right to use your car under local, provincial, or federal law);

then PCL will, at no cost to you:

- during the first two years or 40,000 kilometers, whichever comes first, make all adjustments, repairs and replacements necessary to ensure your car's compliance with the applicable emission standards, and its continued compliance for the remainder of the New Car Limited Warranty period (if properly maintained and used);

and

- during the remainder of the New Car Limited Warranty period, adjust, repair, or replace the catalytic converter, Emission Control Unit, or On-Board Diagnostic System.

To Get Warranty Service

An approved Emission Short Test may be made on your car as part of a provincial inspection and maintenance program. If your car fails the test, and you are faced with a possible penalty or sanction, take your car to your authorized Porsche automobile dealer. Take along a copy of the emission report, as evidence of the failure, and your maintenance records.

If, after your claim has been correctly processed by an authorized Porsche automobile dealer, you believe you did not receive the warranty coverage described in this warranty, you may contact:

Porsche Cars Canada, Ltd.
5925 Airport Road
Suite 420
Mississauga, Ontario L4V 1W1

Your Responsibility for Maintenance

This warranty assumes you will maintain your Porsche automobile according to the Maintenance Schedule and Car Care Instructions in the Owner's Manual. This schedule is designed to keep your emission control systems functioning properly by maintaining your car's total operating performance. Any lack in total operating performance may affect your engine's emissions.

Maintenance, replacement, or repair of emission control devices and systems may be done by any automotive repair establishment or individual using parts that are certified to original equipment standards. This includes temporary emergency repairs to correct a problem that could be a safety hazard. However, repairs covered by this warranty (except for those temporary emergency repairs) must be made at an

authorized Porsche automobile dealer, except as otherwise provided by local or provincial law.

If your car fails the Emission Short Test, and you make a claim to have it brought into compliance with the applicable emissions standards, your authorized Porsche automobile dealer may ask you for evidence that you have properly maintained and used the car.

Such evidence may consist of:

- A maintenance log book, dated and signed by a person who regularly services automobiles, that includes the odometer kilometers when the car was serviced.
- Receipts for required maintenance, including the odometer kilometers when the car was serviced, dated and signed by a person who regularly services automobiles.
- A statement that you, the owner, performed the required work properly. The statement must be accompanied by receipts for certified replacement parts and include the odometer kilometers when the car was serviced. (You may be asked to demonstrate that you are able to do the work properly.)

Use of the car in other than normal fashion is reason for denial of your claim under this warranty. (For a description of normal vehicle use, refer to the Maintenance Schedule in this Booklet and Car Care Instructions in the Owner's Manual.)

Except as provided by local and provincial law, any claim you make for adjustment, repair, or replacement necessary to bring your car into compliance with the emission standards may be denied if:

- You have not maintained your car according to the Maintenance Schedule in this Booklet and Car Care Instructions in the Owner's Manual.

- The maintenance has been done incorrectly.
- A part that the Maintenance Schedule requires to be checked at stated intervals is not checked, and not checking it causes the failure of an emission controls part.

However, claims for repair or adjustment necessary solely because of defects in material or workmanship will not be denied because the car or engine was not properly maintained or used.

Note: Receipts for maintenance should remain with the car if it is sold.

Your Responsibility for Normal Vehicle Use

Your Owner's Manual (which includes specific recommendations against using your car in certain ways) was written with the assumption that you will use your car only in ways for which it was designed:

- To carry passengers and cargo within specified load limits. (The load limits are specified on labels located in different places depending on your model Porsche. Your Owner's Manual gives the locations.)
- To be driven on reasonable road surfaces within legal speed limits. Porsche Guidelines specify reasonable mileage to be at least 15 miles / 24 kilometers per day or 6000 miles / 9600 kilometers per rolling 12 months.
- If you drive less than the above-mentioned limits, or in the event of prolonged storage, contact your local authorized Porsche dealer for instructions.
(Note: A battery maintainer is available at your local authorized Porsche dealer. It must be used to maintain your vehicle's battery state of charge if your vehicle will not be used for several days.)
- To be properly maintained according to the Maintenance Schedule

- in the Maintenance Booklet and Car Care Instructions in your Owner's Manual. You must keep the receipts as proof of maintenance.
- To be run on unleaded gasoline with the recommended octane rating as specified in the *Owner's Manual*. **Note:** Some Canadian gasolines contain an octane enhancing additive called methylcyclopentadienyl (MMT). If such fuels are used in your Porsche automobile, your emission control system performance may be negatively affected. The malfunction indicator light ("Check Engine") on your instrument panel may illuminate. If repairs are required due to the use of fuels containing MMT, Porsche reserves the right to deny coverage of those repairs under warranty.

You are responsible for presenting your Porsche automobile to a Porsche dealer as soon as a problem exists. Failure to do so could result in consequential damage that may not be covered by your limited factory warranty.

Your Responsibility for Using Appropriate Replacement Parts

PCL recommends only the use of parts supplied by PCL or equivalent parts which are certified by the manufacturer to meet original equipment standards. The use of uncertified replacement parts not equivalent in quality or design to parts supplied by PCL may impair the effectiveness of your car's emission system. If an uncertified replacement part is used in the maintenance or repair of your car, and it is defective or not equivalent to the original part from an emissions standpoint, your claim may be denied. If, however, the uncertified part is not related to the reason your car fails to meet the standards, your claim will not be denied.

2/40 Emissions Parts List

1. Fuel Metering System

- a. Fuel injection system
- b. Air/fuel ratio feedback and control system
- c. Cold start enrichment system
- d. Oxygen sensor
- e. Electronic control module
- f. Air mass meter

2. Air Induction System

- a. Intake manifold

3. Ignition System

- a. Distributor and internal parts
- b. Spark advance/retard system
- c. Spark plugs
- d. Ignition coil and/or control module
- e. Ignition wires

4. Evaporative Control System

- a. Vapor storage canister
- b. Vapor liquid separator
- c. Fuel tank and filler cap
- d. Purge valve/solenoid

5. Positive Crankcase Ventilation (PCV) System

- a. Oil filler cap

6. Air Injection System

- a. Air pump
- b. Valves affecting distribution of flow
- c. Distribution manifold

7. Catalyst System

- a. Catalytic converter
- b. Restricted fuel filler neck
- c. Exhaust manifold
- d. Exhaust pipe from exhaust manifold to catalytic converter

8. On-Board Diagnostic System

9. Miscellaneous Items Used in Above Systems

- a. Hoses, clamps, fittings, tubing, gaskets and seals
- b. Pulleys, belts and idlers
- c. Electronic controls
- d. Vacuum, temperature and time sensitive valves and switches

Replacement Parts and Accessories Limited Warranty

This warranty is given to the owner of any Porsche automobile replacement part or accessory distributed by PCL and sold by any authorized Porsche dealer in Canada or the United States.

Time and Kilometer Period

This warranty begins on the same date as the New Car Limited Warranty, and continues for 10 years with no kilometer limit (except for 911 GT2 and GT3, which are warrantied for 4 years). Any parts repaired or replaced under this warranty are covered only for the remainder of this warranty.

Warranty Coverage

PCL will repair or replace using new or remanufactured parts distributed by PCL, based upon availability, any part covered under this warranty that is defective in material or workmanship under normal use. Parts that were sold and installed by an authorized Porsche dealer will be repaired or replaced without charge for parts or labour. If installed by anyone else, the parts or accessories will be repaired or replaced without charge, even in the case of an emergency repair, for the parts, but labor charges will be your responsibility. All parts supplied under this warranty will be supplied by PCL, and all parts replaced become the property of PCL.

Your Responsibility for Normal Vehicle Use

Your Owner's Manual (which includes specific recommendations against using your car in certain ways) was written with the assumption that you will use your car only in ways for which it was designed:

- To carry passengers and cargo within specified load limits. (The load limits are specified on labels located in different places depending on your model Porsche. Your Owner's Manual gives the locations.)
- To be driven on reasonable road surfaces within legal speed limits. Porsche Guidelines specify reasonable mileage to be at least 15 miles / 24 kilometers per day or 6000 miles / 9600 kilometers per rolling 12 months.

- If you drive less than the above-mentioned limits, or in the event of prolonged storage, contact your local authorized Porsche dealer for instructions.

(Note: A battery maintainer is available at your local authorized Porsche dealer. It must be used to maintain your vehicle's battery state of charge if your vehicle will not be used for several days.)

- To be properly maintained according to the Maintenance Schedule in the Maintenance Booklet and Car Care Instructions in your Owner's Manual. You must keep the receipts as proof of maintenance.
- To be run on unleaded gasoline with the recommended octane rating as specified in the Owner's Manual. Note: Some Canadian gasolines contain an octane enhancing additive called methylcyclopentadienyl (MMT). If such fuels are used in your Porsche automobile, your emission control system performance may be negatively affected. The malfunction indicator light ("Check Engine") on your instrument panel may illuminate. If repairs are required due to the use of fuels containing MMT, Porsche reserves the right to deny coverage of those repairs under warranty.

You are responsible for presenting your Porsche automobile to a Porsche dealer as soon as a problem exists. Failure to do so could result in consequential damage that may not be covered by your New Car Limited Warranty.

This Warranty Does Not Cover:

- Parts installed in vehicles used for racing, competition, or track use.
- Batteries damaged from storage, lack of normal vehicle use, or non-Porsche approved electrical or accessory installation.
- Parts for which proof of purchase date, installation date and vehicle kilometers at the time of installation are not presented.

- Parts considered normal maintenance items, unless they are defective in material or workmanship.
- Parts replaced under the New Car Limited Warranty, or parts covered under other warranties.
- Normal wear or deterioration of any part
- Parts installed in a car with an odometer that has been altered, or an odometer on which the actual kilometers cannot be determined.
- Improper repairs causing damage to the vehicle, its engine or parts.
- Abuse, accident, acts of God or other events beyond the control of PCL, competition, racing, or track use.

To Get Warranty Service

The defective part, or the car in which it is installed, must be returned by the purchaser to an authorized Porsche dealer during normal service hours. You must provide a receipt that shows proof of purchase for the part as well as the installation date and the kilometers at the time of installation, if the installation was done by an authorized Porsche dealer. If the car is not drivable because of defect in the workmanship or materials covered by this warranty, call the nearest authorized Porsche dealer for assistance.

If you cannot get warranty service, or you are dissatisfied with the service or with a warranty decision, refer to the Customer Satisfaction section in this booklet.

Corrosion Warranty

This warranty is given to the owner of any Porsche automobile distributed by PCL and sold by an authorized Porsche dealer in Canada. Only the owner of the car is entitled to coverage and reimbursement under this warranty; this warranty cannot be transferred to anyone else (such as an insurance company).

Time and Kilometer Period

This warranty begins on the same date as the New Car Limited Warranty, and continues for 10 years with no kilometer limit (except for 911 GT2 & GT3, which are warranted for 4 years). Any parts repaired or replaced under this warranty are covered only for the remainder of this warranty.

Warranty Coverage

PCL will repair or replace, with new parts distributed by PCL, at its option, any original body panels, including those repaired or replaced under this warranty, that are rusted completely through from the inside out (perforated by corrosion). The owner will not be charged for material and labour. All parts replaced under this warranty become the property of PCL.

This Warranty Does Not Cover:

- Rusting of the outside of the underbody (floor pan) or any other part of the car except body panels.
- Rusting of body panels that were replaced, repaired, or refurbished after the car was first sold at retail, other than Genuine Porsche Parts supplied by an authorized Porsche dealer.
- Body panel rust caused by abuse or lack of maintenance.
- Environmental damage such as that caused by acid rain or other industrial

pollution, insect or bird droppings, tree sap, stones, or other flying objects, highway maintenance chemicals, flood, storm, and other forms of disaster

- Accidents, acts of God, or other events beyond the control of PCL, collision damage, abuse, or repairs.
- Rust caused by a body panel being submerged in water, sand, or mud, or exposed to corrosive gas or industrial fallout.
- Paint matching. (PCL reserves the sole right to decide whether painting the repaired or replaced panel to match the original finish is practicable. PCL will not, under any circumstances, pay for painting the entire car solely for paint color matching.)
- Unauthorized modifications or vehicle with salvage titles.

To Get Warranty Service

You must take your car to an authorized Porsche automobile dealer during normal service hours and provide proof of purchase date.

If you cannot get warranty service, or you are dissatisfied with the service or with a warranty decision, refer to the Customer Satisfaction section in this Booklet.

Your Responsibility for Maintenance

You must maintain your Porsche automobile according to the Appearance Care and the Car Care Instructions in the Owner's Manual.

You are responsible for presenting your Porsche automobile to a Porsche dealer as soon as a problem exists. Failure to do so could result in consequential damage that may not be covered by your warranty.

Your Responsibility for Normal Vehicle Use

Your Owner's Manual (which includes specific recommendations against using your car in certain ways) was written with the assumption that you will use your car only in ways for which it was designed:

- To be properly maintained according to the Maintenance Schedule in the Maintenance Booklet and Car Care Instructions in the Owner's Manual.



PORSCHE

French Language Section

Section en français

Limites et renonciations

La garantie et les conditions écrites des Automobiles Porsche Canada, Ltée. sont exclusives et se substituent à toutes les garanties et conditions, écrites ou orales, expresses ou implicites. Nonobstant ce qui précède, toute garantie implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'aptitude à l'utilisation, sont limitées à la durée de la garantie écrite.

Automobiles Porsche Canada, Ltée. n'autorise aucune personne ni société à créer d'obligation, de responsabilité ou une autre garantie relativement à ce véhicule. Automobiles Porsche Canada, Ltée. décline toute responsabilité quant à la perte de temps ou d'utilisation de votre voiture ainsi que pour les dommages accessoires, spéciaux, indirects et pour les dépenses encourues ou dommages semblables.

Certains territoires n'autorisent pas : de limites sur la durée d'une garantie ou d'une condition implicites; l'exclusion ou la restriction des dommages accessoires ou indirects; la dénégation ou le rejet des déclarations, garanties ou conditions implicites ou d'autres droits prévus par la loi. Par conséquent, les limites ou exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer à vous. Ces garanties et conditions particulières vous octroient des droits reconnus par la loi et vous pouvez avoir d'autres droits, lesquels varient d'une province à l'autre.

La responsabilité de Automobiles Porsche Canada, Ltée., le cas échéant, pour les produits fournis en vertu de cette garantie, ne doit excéder en aucun cas le coût de réparation des défauts du produit, comme il est indiqué dans la présente, et la responsabilité prend fin à l'échéance de la garantie.

Garantie à l'étranger

Si votre véhicule est pris en charge par un concessionnaire Porsche autorisé à l'extérieur du Canada ou des É.-U., la garantie des Automobiles Porsche Canada, Ltée. ne s'appliquera pas et les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées uniquement selon les conditions et les limites de la garantie limitée pour les véhicules neufs de Porsche en vigueur pour l'année modèle de votre véhicule dans le pays où est situé un tel concessionnaire Porsche autorisé.

Garantie limitée pour les véhicules neufs

Cette garantie est offerte à chaque propriétaire d'une automobile Porsche distribuée par Automobiles Porsche Canada, Ltée. et vendue par un concessionnaire Porsche agréé au Canada.

Durée et kilométrage

Cette garantie entre en vigueur à la date de première livraison du véhicule à son premier propriétaire, ou à la date de première utilisation comme véhicule de démonstration, de location ou de fonction selon la première éventualité. Le véhicule est garanti pour 48 mois ou 80 000 kilomètres, selon la première éventualité.

Étendue de la garantie

Automobiles Porsche Canada, Ltée. assurera la réparation ou le remplacement par une pièce Porsche d'origine neuve ou par une pièce réusinée autorisée Porsche, selon la disponibilité, de toute pièce montée en usine qui présente un vice de fabrication ou de matériau selon des conditions normales d'utilisation. (Les conditions normales d'utilisation du véhicule

sont décrites dans le présent livret). Les réparations garanties seront effectuées gratuitement pour les pièces et la main-d'œuvre chez un concessionnaire Porsche agréé, à l'exception des pneus qui sont remplacés au prorata de l'usure de la bande de roulement. Toute pièce réparée ou remplacée n'est couverte que pour le reste de cette garantie. Toute pièce remplacée selon les termes de cette garantie devient la propriété de Automobiles Porsche Canada, Ltée.

Votre concessionnaire Porsche peut installer, le cas échéant, une composante qui s'avère une version perfectionnée d'un équipement original installé en usine. Ces mises à jour d'équipement d'origine installé en usine sont effectuées en raison de changements technologiques seulement, et non pas pour corriger un problème ou remédier à des caractéristiques de fonctionnement normal du véhicule (tel que déterminé par Porsche) ou à des conditions résultant d'un style de conduite personnel.

Pour effectuer des réparations couvertes par la garantie, en vertu de la garantie limitée sur les véhicules neufs

Vous devez vous présenter avec votre véhicule chez un concessionnaire automobile Porsche agréé, avec une preuve de la date d'achat, pendant les heures d'affaires normales. Si le véhicule ne peut être conduit en raison d'une défectuosité couverte par cette garantie, téléphonez au service d'assistance routière 24 h de Porsche - votre automobile Porsche sera transportée au concessionnaire Porsche agréé le plus proche - ou communiquez avec le concessionnaire automobile Porsche agréé le plus proche pour obtenir de l'aide.

Vous avez la responsabilité de présenter votre véhicule Porsche à un concessionnaire Porsche dès qu'un problème survient. Ne pas respecter cette condition pourrait causer des dommages indirects et/ou consécutifs qui

risquent de ne pas être couverts par votre garantie limitée du fabricant.

Réparations d'urgence

Si le véhicule est immobilisé à la suite d'un bris et doit être réparé pour circuler, et qu'il n'y a pas de concessionnaire Porsche agréé dans une distance raisonnable, vous pouvez faire effectuer une réparation suffisante pour que le véhicule puisse circuler et renvoyer les pièces remplacées ainsi que la facture de réparation payée à votre concessionnaire Porsche agréé pour un remboursement éventuel.

Cette garantie ne couvre pas:

- Le système antipollution et la corrosion. (Voir les garanties relatives au système antipollution et anticorrosion contenues dans ce livret.)
- Les dommages causés à la batterie, durant l'entreposage, un usage abusif, ou à la suite d'installations électriques ou d'accessoires autres que ceux autorisés par Porsche.
- Les pneus endommagés en raison du mauvais état de la route. (Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, contactez votre concessionnaire Porsche agréé.)
- Les pneus usés prématurément.

Remarque: L'héritage de Porsche en course automobile exige que les pneus fassent partie intégrante de la suspension du véhicule, du système de freinage et de sécurité active. De ce fait, tous les véhicules Porsche sont équipés de pneus de très hautes performances, que l'on ne trouve pas nécessairement sur les autres véhicules. La durabilité des pneus varie grandement selon la façon dont on conduit un véhicule. Les pneus de hautes performances comme ceux qui sont montés sur ce véhicule sont conçus pour agir comme une extension de la suspension, et offrir une adhérence et une tenue de route supérieures. Il se peut que leur durabilité soit moins élevées que celle des pneus équipant d'autres véhicules.

* Automobiles Porsche Canada Ltée. est le seul importateur et distributeur de véhicules Porsche au Canada et offre ces garanties pour les modèles canadiens seulement.

Consultez le Manuel du propriétaire quant au soin et au choix appropriés des pneus pour votre véhicule. Voir le Guide d'informations sur les pneus pour plus de renseignements.

- Les pièces défectueuses en raison d'un mauvais entretien ou de l'utilisation de pièces non distribuées par Automobiles Porsche Canada, Ltée.
- L'usure ou la détérioration normales de toute pièce.
- Le nettoyage et le polissage.
- Les lubrifiants sauf dans le cas d'une réparation en vertu de la garantie.
- La contamination du carburant, des lubrifiant ou d'autres liquides.
- Les frais relatifs au fluide frigorigène après les trois premiers mois de service sauf dans le cas d'une réparation en vertu de la garantie.
- Le bris de vitres ou les égratignures non provoqués par un vice de fabrication ou de matériau.
- Des problèmes relatifs à l'apparence du véhicule non provoqués par un vice de fabrication ou de matériau.
- Toute voiture immatriculée ou circulant normalement à l'extérieur du Canada ou aux États-Unis.
- Le remplacement périodique de pièces telles que bougies, filtres, balais d'essuie-glace, garnitures de freins, disques d'embrayage, pneus, si celui-ci n'est pas provoqué par un vice de fabrication ou de matériau.
- L'ajout de liquides sauf dans les cas d'une réparation en vertu de la garantie.
- Toute voiture dotée d'un odomètre modifié, ou par lequel on ne peut pas déterminer le kilométrage réel.
- Accessoires installés par le concessionnaire et non distribués par les Automobiles Porsche Canada, Ltée. (consultez la section Garantie pour les pièces et accessoires de rechange dans ce livret). (Voir Garantie pièces de rechange et accessoires dans ce livret.)
- L'équilibrage et le réglage du parallélisme des roues après les trois premiers mois de service sauf dans le cas d'une réparation en vertu de la

garantie.

- Les modifications non autorisées de véhicules avec des immatriculations irrégulières.
 - Aucune modification n'est autorisée par Automobiles Porsche Canada, Ltée.
 - Les réglages d'entretien (comme le calage, la marche au ralenti, le réglage de mélanges, des freins, de l'embrayage, des phares, des courroies d'entraînement et des courroies de came) après les trois premiers mois d'entretien à moins que cela ne soit inclus dans une réparation couverte par la garantie.
 - Réparations inadéquates effectuées par une partie autre que les Automobiles Porsche Canada, Ltée. ou ses concessionnaires agréés.
 - Abus, accident, cas de force majeure, compétition, course, piste ou autre activité.
 - **Remarque 1** : Les composantes et/ou pièces qui connaissent une défaillance durant une course ou une activité automobile (notamment les activités commanditées par Porsche) risquent de ne pas être couvertes par la garantie limitée pour les véhicules neufs.
 - **Remarque 2** : Vous devez aussi garder à l'esprit que Automobiles Porsche Canada, Ltée. peut refuser d'honorer la garantie si une défaillance de votre véhicule ou d'une pièce a été causée par un usage abusif, de la négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.
- Le faible bruit de vent et le léger suintement statique qui pourraient se former aux joints entre le toit et la carrosserie, ou aux vitres des portes, des modèles Cabriolet, à toit rigide, ou Targa ne peuvent être complètement évités en toutes situations. Ne lavez pas votre Cabriolet dans un lave-auto, car des dommages pourraient être causés au toit ou à la lunette arrière. Des fuites pourraient aussi se produire en raison des jets d'eau haute pression dirigés à des endroits où l'eau ne va pas dans des conditions de**

conduite normales. Il est extrêmement important de faire nettoyer le cabriolet et les dispositifs d'évacuation du toit souple (y compris les dispositifs d'évacuation de la carrosserie) dans le cadre de l'entretien annuel, voire plus fréquemment si des débris menaçant de les obstruer. Veuillez consulter votre concessionnaire Porsche agréé afin d'obtenir des détails sur l'entretien requis.

- Les bruits de vent et les fuites mineures au niveau des joints entre la capote et la carrosserie ou les vitres sur les modèles Cabriolet ne peuvent être éliminés entièrement dans toutes les conditions.
- Les dommages causés au modèle Cabriolet dans un lave-auto. Le modèle Cabriolet **ne devrait jamais être lavé dans un lave-auto**; ceci pourrait égratigner la lunette arrière et occasionner des fuites dues à la forte pression d'eau dirigée sur des pièces qui ne seraient pas normalement atteintes en conduite normale.
- Le dessous de la voiture (plancher) ou toute autre partie de la voiture à l'exception de la carrosserie.
- Les dommages causés à la peinture à la suite d'abus ou de manque d'entretien.
- Les dommages environnementaux causés par les pluies acides ou autre pollution industrielle, les insectes ou les excréments d'oiseaux, la sève, les cailloux ou autres projectiles, les produits chimiques utilisés pour l'entretien des routes, les inondations, les orages ou autres désastres naturels.
- L'harmonisation des couleurs de carrosserie. (Automobiles Porsche Canada, Ltée. se réserve le droit de décider s'il sera possible de peindre une pièce réparée ou remplacée afin d'harmoniser sa couleur à la couleur d'origine de la voiture. (Automobiles Porsche Canada, Ltée. ne repeindra pas une voiture en entier uniquement pour assortir les couleurs, quelles que soient les circonstances.)
- Les dommages de peinture causés par l'application de scellants ou de

polymères non autorisés. Consultez votre concessionnaire Porsche agréé pour plus de détails.

- **Votre véhicule est un assemblage de pièces mécaniques. Par conséquent, il est normal d'entendre des bruits et de ressentir des vibrations et ceux-ci peuvent différer d'un véhicule à l'autre. Automobiles Porsche Canada, Ltée. reconnaît que ces bruits et vibrations sont une caractéristique normale du véhicule. Automobiles Porsche Canada, Ltée. considère que les bruits et vibrations normaux peuvent provenir de grincements de frein autant que des vibrations de la route. Par conséquent, les bruits ou vibrations considérés normaux et détectés par les Automobiles Porsche Canada, Ltée. ou ses représentants ne sont pas couverts pas la garantie.**

Pour obtenir les services garantis

Si vous ne pouvez obtenir le service garanti, ou si vous considérez comme inacceptable la prestation d'un service ou toute décision concernant la garantie, consultez la section Satisfaction du client dans ce livret.

Votre responsabilité quant à l'utilisation de pièces de remplacement d'origine

Vous avez la responsabilité de présenter votre voiture Porsche à un concessionnaire Porsche agréé dès qu'un problème apparaît. Négliger d'agir ainsi risque de causer des dommages indirects et/ou conséquents pouvant ne pas être couverts par votre garantie limitée pour les véhicules neufs. Si une pièce de rechange est défectueuse ou non équivalente à la pièce d'origine, votre réclamation de réparation couverte par cette garantie peut être refusée. Toutefois, si la pièce n'est pas liée à la cause de la défaillance, votre réclamation sera acceptée.

Votre obligation d'entretien

Vous devez entretenir votre Porsche selon le Plan d'entretien prescrit dans ce livret et les conseils d'entretien et de nettoyage contenus dans le Manuel du propriétaire, et conserver les reçus comme preuve d'entretien.

Votre responsabilité pour une utilisation normale du véhicule

Votre Manuel du propriétaire (qui comprend des recommandations précises contre certaines utilisations de votre véhicule) a été rédigé en supposant que vous utiliserez votre véhicule uniquement aux fins prévues à cet effet:

- Transporter des passagers et des bagages selon les limites de charge précisées. (Les limites de charge sont précisées sur les vignettes situées à différents endroits selon le modèle de votre Porsche. Votre Manuel du propriétaire indique ces endroits.)
- Être conduit sur un revêtement routier raisonnable selon les vitesses limites permises. Les directives de Porsche précisent un kilométrage raisonnable minimum de 24 kilomètres (15 milles) par jour ou de 9 600 kilomètres (6 000 milles) sur 12 mois consécutifs.
- Si vous n'atteignez pas les limites précédemment mentionnées, ou dans le cas d'un entreposage prolongé, communiquez avec le concessionnaire Porsche autorisé de votre région pour obtenir des directives.
(Remarque : Vous pouvez vous procurer un dispositif de maintien de charge de batterie auprès du concessionnaire Porsche agréé de votre région. Le dispositif doit être utilisé pour maintenir l'état de charge de la batterie si votre véhicule n'est pas utilisé durant plusieurs jours.)
- Être utilisé avec de l'essence sans plomb présentant l'indice d'octane recommandé précisé dans le manuel du propriétaire.
- Être utilisé avec de l'essence sans plomb présentant l'indice d'octane recommandé précisé dans le Manuel du propriétaire.

Remarque : Certaines essences canadiennes renferment un remonte-ur d'octane appelé méthylcyclopentadiényl (MMT). Si ces essences sont utilisées dans votre voiture Porsche, le rendement de votre système antipollution risque d'être réduit. Le témoin d'anomalie (« Check Engine ») de votre tableau de bord peut s'allumer. Si des réparations sont nécessaires en raison d'une utilisation d'essence contenant du MMT, Porsche se réserve le droit de refuser la couverture pour ces réparations couvertes par la garantie.

Vous avez la responsabilité de présenter votre véhicule Porsche à un concessionnaire Porsche agréé dès qu'un problème apparaît. Négliger d'agir ainsi risqué de causer des dommages indirects et/ou consécutifs pouvant de ne pas être couvert par la garantie limitée pour véhicules neufs de Porsche.

L'inspection avant livraison

Porsche fera tout en son pouvoir pour atteindre le plus haut niveau de satisfaction à la clientèle possible. Par conséquent, des réparations ou remplacement de pièces peuvent être effectués à tout moment durant le processus de préparation du véhicule neuf, afin d'assurer un niveau de qualité supérieure.

Porsche s'efforce de trouver et de réparer les moindres défauts ou dommages lors des inspections périodiques effectuées à l'usine, après le transport, ainsi que chez le concessionnaire. On pourrait donc avoir réparé ou corrigé des dommages ou des défauts aux systèmes mécaniques ou électriques, la carrosserie, la peinture, le châssis, les garnitures, l'habitacle, ou toute autre partie de la voiture, qu'ils se soient produits à l'usine ou durant le transport.

Programme d'assistance routière 24 heures de Porsche

Les Automobiles Porsche Canada, Ltée. se fonde sur le principe que posséder une Porsche doit être aussi satisfaisant que la conduire. Afin d'améliorer votre expérience, les Automobiles Porsche Canada, Ltée. vous inscrit gratuitement au programme d'assistance routière de Porsche pendant la durée de votre garantie limitée de véhicule neuf ou de la garantie limitée de véhicule d'occasion certifiée et approuvée par Porsche. Notre équipe de professionnels formés et qualifiés en assistance routière est disponible 365 jours par an pour vous aider à décider de la meilleure option de service en fonction de votre situation. L'assistance routière faisant équipe avec son réseau de remorquage complet à l'échelon national vous fournit une assistance de classe mondiale partout aux États-Unis et au Canada.

Nous savons que vous êtes fier de votre Porsche, et les concessionnaires Porsche agréés sont voués à l'entretien de ce véhicule exceptionnel. Dans nombre de cas, l'entretien préventif est crucial pour éviter l'assistance d'urgence. En respectant le calendrier régulier d'entretien de votre véhicule, en conservant la batterie chargée quand vous ne le conduisez pas régulièrement et en vérifiant souvent la pression des pneus, vous éviterez d'avoir à appeler l'assistance routière de Porsche.

Dans certains marchés métropolitains, l'assistance routière comprend des équipes mobiles d'intervention routière envoyées rapidement par les concessionnaires et équipées pour fournir certains services. L'assistance routière de Porsche filtre chaque demande de service pour établir si les circonstances peuvent être gérées par l'équipe d'intervention d'un conces-

sionnaire ou s'il faut transporter le véhicule chez le concessionnaire le plus proche.¹

Le programme d'assistance routière de Porsche offre les services suivants:

- Remorquage d'urgence
- Démarrage à l'aide de câbles d'appoint
- Assistance pour pneus à plat
- Assistance pour véhicule verrouillé
- Livraison d'urgence d'essence
- Service de dégagement/de treuil
- Remboursement d'interruption de voyage

Les équipes d'intervention routière sont en mesure de fournir une assistance dans les cas suivants:

- Démarrage à l'aide de câbles d'appoint et/ou remplacement sur place de la batterie¹
- Assistance pour pneus à plat – installation du système de réparation de crevaison, du pneu de rechange du véhicule ou d'un pneu de rechange prêté par le concessionnaire
- Assistance de déverrouillage
- Livraison d'urgence d'essence

Remorquage d'urgence

Si votre Porsche est hors d'état de fonctionnement à cause d'une panne mécanique couverte par la garantie, elle sera transportée chez le concessionnaire Porsche le plus proche. Vous pouvez toutefois demander à la

¹ Les réparations faites lors de l'intervention routière peuvent être facturées pour les pièces et/ou la main d'oeuvre.

faire transporter chez un autre concessionnaire Porsche, à condition qu'il soit situé dans un rayon de 80 kilomètres/50 milles du lieu de la panne².

Pour des raisons de sécurité, les services de remorquage ne peuvent être fournis lorsque le véhicule est sans surveillance. Un conducteur ayant son permis doit donc être sur place pour rencontrer le véhicule d'intervention agréé.

Si une panne se produit après les heures ouvrables et si le concessionnaire Porsche fournissant le service ne dispose pas d'un endroit d'entreposage sécurisé, votre véhicule Porsche sera entreposé dans un parc sécurisé et transporté chez le concessionnaire le jour ouvrable suivant.

Démarrage à l'aide de câbles d'appoint

Si votre Porsche ne démarre pas parce que la batterie est faible, l'assistance routière enverra un véhicule d'intervention agréé pour la faire « démarrer ». Si vous ne conduisez pas votre véhicule tous les jours ou si vous ne l'avez pas fait démarrer depuis plus de 6 semaines, vous devrez peut-être remplacer la batterie. Celle-ci risque alors de ne pas être couverte par la Garantie limitée pour véhicules neufs de Porsche. L'assistance routière de Porsche peut alors faire transporter votre véhicule chez le concessionnaire pour faire remplacer la batterie à vos frais. Si le concessionnaire établit que le non-fonctionnement de la batterie est dû à une cause couverte par la garantie, vos frais de remorquage seront remboursés par le concessionnaire Porsche.

N'oubliez pas que pour entretenir correctement la batterie, vous devez conduire régulièrement le véhicule afin que la batterie reste chargée et/ou

utiliser un Dispositif de maintien de batterie Porsche.

Assistance pour pneus à plat

Vos pneus Porsche ont été conçus spécifiquement pour votre véhicule. Ils sont identifiés par une marque N (N-0, N-1, etc.) sur le flanc, indiquant qu'ils ont été testés et approuvés par le service technique de Porsche. Quand un pneu N est endommagé, il doit être remplacé et la profondeur de sculpture des pneus non endommagés doit être contrôlée. Il pourrait être nécessaire de remplacer la paire de pneu d'un même essieu si l'usure le nécessite. Si un pneu perd de l'air et vous empêche d'utiliser votre Porsche, vous avez plusieurs options. Les professionnels d'assistance routière de Porsche vous aideront à décider du meilleur choix de dépannage selon vos besoins².

Uniquement dans les cas où le dommage du pneu ne peut être réparé provisoirement, le véhicule sera transporté chez le concessionnaire Porsche le plus proche pour faire remplacer le pneu. Si le pneu est endommagé à plus de 160 kilomètres/100 milles du concessionnaire Porsche le plus proche, les professionnels d'assistance routière de Porsche sont en mesure de vous aider à acheter le pneu de rechange qui convient afin de faire transporter votre véhicule chez un installateur de pneus agréé de votre région. Les coûts associés au pneu seront à votre charge; toutefois, l'assistance routière de Porsche couvrira les frais de remorquage. Dans tous les cas, les pneus N ne peuvent être réparés et ne sont pas couverts par la garantie limitée de véhicule neuf ou la garantie limitée de véhicule d'occasion certifiée et approuvée par Porsche.

² Votre véhicule doit être situé dans un lieu immédiatement voisin d'une route pratiquée et accessible par les équipements d'entretien courants.

Conseils pratiques / Maintien de la durée de vie de votre Batterie :

- Démarrez et conduisez régulièrement votre Porsche.
- Après l'avoir garée, retirez toujours la clé de contact et verrouillez le véhicule.

Pneus

- Vérifiez régulièrement la pression et l'usure des pneus. Si la pression est basse, ajoutez de l'air jusqu'à la pression correcte ou contactez l'assistance routière de Porsche pour obtenir des conseils.
- Chaque modèle Porsche n'est pas équipé de la même façon. Il est important que vous sachiez si votre véhicule a un pneu de rechange.
- Faites vérifier les pneus par votre concessionnaire Porsche avant d'entreprendre un long voyage.
- Si possible, prévoyez de nouveaux pneus. Les tailles de pneus varient et votre concessionnaire Porsche n'a peut-être pas la vôtre en stock. Il devrait pouvoir se procurer un pneu dans les 2 jours ouvrables suivant votre commande.

Outils

Une trousse d'outils contenant l'oeil de dépannage du véhicule et l'enduit d'étanchéité pour pneus, le cas échéant, se trouve dans le compartiment de rangement des outils, soit dans le coffre à bagages avant (voitures de sport), soit dans le coffre arrière (Cayenne).

Fonctionnement en cas d'urgence

Les portières, le couvercle du coffre à bagages, la trappe de remplissage d'essence et le toit ouvrant peuvent fonctionner manuellement en cas de panne technique. Veuillez consulter votre Manuel de fonctionnement ou

appeler l'assistance routière de Porsche pour obtenir des conseils.

Mode attente/veille de la télécommande

Pour prolonger la durée de vie de la batterie, la télécommande de votre Porsche se met automatiquement en mode Attente/Veille si vous ne déverrouillez/démarrez pas celle-ci dans les 5-7 jours.

Pour réactiver la télécommande:

- Déverrouillez la portière du conducteur en utilisant la clé du véhicule.
- Laissez la portière fermée pour empêcher l'alarme de se déclencher.
- Appuyez sur le bouton verrouillage/déverrouillage de la télécommande. Celle-ci est réactivée.

Procédures d'entreposage du véhicule

- Remplissez le réservoir d'essence.
- Augmentez la pression des pneus à 4 bars/58 psi.
- Déplacez légèrement le véhicule toutes les quatre semaines environ afin d'éviter que les pneus ne s'aplatissent.
- Fermez les fenêtres, les portières, les capots et le toit. Ouvrez les bouches d'aérations.
- Changez l'huile et le filtre à huile, et faites tourner le moteur pendant quelques minutes.
- Vérifiez et mettez à niveau s'il y a lieu le niveau du liquide de refroidissement/de la solution de nettoyage selon les besoins.
- Le système de climatisation doit être en bon état de fonctionnement et complètement chargé.
- **Remarque :** il n'est pas recommandé de soulever le véhicule, à cause de la possibilité de corrosion des tiges de piston des amortisseurs. Le personnel de votre concessionnaire Porsche agréé sera heureux de

vous conseiller sur les méthodes d'entreposage nécessaires convenant le mieux.

Service de serrurerie

Si vous oubliez la clé à l'intérieur de votre véhicule, un prestataire de service qualifié sera envoyé pour l'ouvrir.

Perte ou vol de clé

En cas de perte ou de vol de votre clé, un serrurier pourra toujours être envoyé, mais vous devriez essayer de trouver votre clé de rechange afin d'éviter des coûts de réparation non couverts par l'assistance routière de Porsche. Consultez votre concessionnaire Porsche agréé pour de plus amples renseignements.

Livraison d'urgence d'essence

Si vous tombez en panne d'essence, l'assistance routière de Porsche vous en fournira suffisamment pour vous rendre à la station-service la plus proche.

Service de dégagement/de treuil

Votre Porsche sera dégagée de la boue, du sable, de la neige ou d'un fossé³.

Interruption de voyage

Si votre Porsche tombe en panne à plus de 160 kilomètres/100 milles de votre résidence, vous obligeant à passer la nuit loin de chez vous, vous pourrez avoir droit au remboursement de vos frais, à concurrence de 250 CAD par jour pendant trois jours maximum. Ce remboursement inclut les

cas où vous ne pouvez démarrer ou conduire le véhicule sans causer de dommages et lorsque le concessionnaire Porsche local ne peut remédier au problème le même jour. La couverture pour interruption de voyage inclut le remboursement des dépenses suivantes:

- Les repas
- L'hébergement
- Un moyen de transport de rechange
- La location d'un véhicule (dans les villes sans concessionnaire Porsche dans un rayon de 80 kilomètres/50 milles) Dans certains cas, le remboursement pour interruption de voyage peut s'appliquer à un retour du véhicule sur votre lieu de travail ou à votre résidence. Veuillez contacter 1-800-PORSCHE pour obtenir une autorisation préalable.

Veuillez noter que le remboursement pour interruption de voyage couvre uniquement les frais raisonnables encourus suite à une panne mécanique couverte par la garantie. Les frais associés à des problèmes de batterie ou de pneus ne sont pas remboursés. La couverture pour interruption de voyage est limitée aux frais raisonnables, à concurrence de 750 CAD par événement, y compris les taxes et surcharges.

Demande de remboursement pour interruption de voyage

Vous devez contacter l'assistance routière de Porsche dans les 24 heures de la panne pour obtenir une autorisation et les instructions sur la procédure de demande. Toutes les demandes doivent être adressées dans les trente (30) jours suivant l'événement ; elles seront accompagnées d'un bref résumé de l'incident et de l'original des reçus détaillés indiquant le montant payé, la date et le nom du (des) fournisseur(s) de service, à l'adresse suivante:

³ Votre véhicule doit être situé dans un lieu immédiatement voisin d'une route praticable et accessible par les équipements d'entretien courants.

Porsche Roadside Assistance – Trip Interruption

980 Hammond Drive, Suite 1000
Atlanta, Georgia 30328

Veillez noter que le traitement du remboursement prendra entre 3 et 4 semaines.

Limites

Tout effort sera fait afin d'assurer que les services que vous recevez dans le cadre du programme d'assistance routière de Porsche soient de la plus haute qualité. Tous les services d'assistance routière vous seront fournis par un réseau étendu d'opérateurs de service indépendants. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'entreprises indépendantes, l'assistance routière de Porsche décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de conséquences résultant des services fournis.

Si votre véhicule est en panne sur une route à usage restreint, l'assistance routière de Porsche se limite à son aptitude à le transporter. Une fois que le véhicule aura été déplacé sur une route à usage non restreint, l'assistance routière de Porsche pourra le transporter chez un concessionnaire Porsche agréé.

Exclusions du programme

Les éléments suivants sont spécifiquement exclus de cette couverture:

- Abus du véhicule, vandalisme, accidents, cas de force majeure, course, compétition ou utilisation en piste, ou autres événements au-delà du contrôle des Automobiles Porsche Canada, Ltée.
- Les amendes, taxes ou droits de mise en fourrière dus à une violation

de la loi fédérale, provinciale ou municipale.

- Les frais relatifs aux conditions météorologiques dangereuses (dégagement de la neige, de la glace, etc.)
- Les frais de d'installation et/ou de d'enlèvement des pneus à neige et des chaînes antidérapantes.
- Si votre Porsche a des pneus et/ou des roues de rechange installés ou si sa suspension a été modifiée, l'assistance routière aidera à organiser son transport, mais ce coût n'est pas couvert par le programme d'assistance routière de Porsche.

1-800-PORSCHE (1-800-767-7243)

C'est le seul numéro que vous avez besoin de connaître.

Garantie conception et défaillance du dispositif antipollution

Cette garantie est en supplément de la Garantie limitée véhicule neuf Porsche.

Durée et kilométrage

Cette garantie prend effet à la date de première livraison du véhicule au premier acquéreur au détail, ou à la date de première utilisation en tant que véhicule de démonstration, de location ou de fonction, selon la première éventualité. Elle est valide pour une durée de 8 ans ou 130 000 kilomètres, selon la première éventualité, et couvre le catalyseur, le dispositif antipollution et le système de diagnostic de bord; pour une durée de 4 ans ou 80 000 kilomètres, selon la première éventualité, sur toutes les autres pièces qui pourraient être défectueuses et faire que votre voiture ne se conforme plus aux normes antipollution en vigueur.

Étendue de la garantie

Automobiles Porsche Canada, Ltée. garantit au propriétaire de cette voiture que celle-ci a été conçue, construite et équipée pour satisfaire aux normes antipollution canadiennes en vigueur à l'époque de la fabrication, et qu'elle ne présente aucun vice de fabrication ou de matériau susceptible d'entraîner une violation de ces normes pour la durée de la garantie. De plus, Automobiles Porsche Canada, Ltée. garantit que la réparation ou le remplacement par une pièce neuve ou réusinée s'effectuera sans frais pour tout défaut de matière ou de fabrication résultant d'une non-conformité aux normes d'émission en vigueur au moment de la fabrication, dans la mesure où l'entretien et l'utilisation de votre voiture s'accomplissent en conformité avec le programme d'entretien et les directives d'entretien du véhicule qui figurent dans le Manuel du propriétaire.

- Pour obtenir des services garantis, vous devez apporter votre voiture avec une pièce justificative de la date d'achat, chez un concessionnaire Porsche agréé pendant les heures normales d'ouverture.

Cette garantie ne couvre pas:

- Les pannes ou défauts résultant d'une utilisation abusive, de réparations inadéquates, d'un mauvais usage, de modifications, de collisions, de cas de force majeure ou autres événements indépendants de la volonté de Automobiles Porsche Canada, Ltée., de l'utilisation d'essence au plomb ou d'un entretien négligent non conforme au Plan d'entretien du présent livret. (Pour faire état d'un entretien adéquat, vous devez être en possession des reçus montrant que le plan d'entretien a bien été suivi. Ces reçus doivent être remis avec le véhicule lorsque celui-ci est vendu. Les réclamations portant sur une réparation ou un réglage rendus nécessaires uniquement à cause d'un vice de fabrication ou de matériau, ne seront pas rejetées en raison de l'entretien

ou de l'utilisation inadéquats de la voiture ou du moteur.)

- Le remplacement de pièces ou produits subissant une usure normale (tels que bougies, filtres, durits, courroies, liquides de refroidissement ou lubrifiants) après le premier entretien prévu.
- Les pertes de temps, ni l'utilisation de la voiture, ou, selon les dispositions légales en vigueur, tout autre dommages-intérêts indirects.
- Tout véhicule doté d'un odomètre qui a été modifié ou qui ne donne pas le kilométrage réel.
- Tout véhicule immatriculé ou circulant normalement à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

Votre responsabilité pour une utilisation normale du véhicule

Votre Manuel du propriétaire (qui comprend des recommandations précises contre certaines utilisations de votre véhicule) a été rédigé en supposant que vous utiliserez votre véhicule uniquement aux fins prévues à cet effet

- Transporter des passagers et des bagages selon les limites de charge précisées. (Les limites de charge sont précisées sur les vignettes situées à différents endroits selon le modèle de votre Porsche. Votre manuel du propriétaire indique ces endroits.)
- Être conduit sur un revêtement routier raisonnable selon les vitesses limites permises. Les directives de Porsche précisent un kilométrage raisonnable minimum de 24 kilomètres (15 milles) par jour ou de 9 600 kilomètres (6 000 milles) sur 12 mois consécutifs.
- Si vous n'atteignez pas les limites précédemment mentionnées, ou dans le cas d'un entreposage prolongé, communiquez avec le concessionnaire Porsche autorisé de votre région pour obtenir des directives spécifiques. **(Remarque :** Vous pouvez vous procurer un dispositif de maintien de batterie auprès du concessionnaire Porsche agréé de votre région. Le dispositif doit être utilisé pour maintenir l'état de charge de la batterie si votre

véhicule n'est pas utilisé durant plusieurs jours.)

- Être entretenu adéquatement selon le programme d'entretien indiqué dans le livret d'entretien et les directives d'entretien du véhicule figurant dans votre manuel du propriétaire. Gardez vos reçus comme preuve d'entretien.
- Être utilisé avec de l'essence sans plomb présentant l'indice d'octane recommandé précisé dans le manuel du propriétaire.

Remarque : Certaines essences canadiennes renferment un remonte-ur d'octane appelé méthylcyclopentadiényl (MMT). Si ces essences sont utilisées dans votre voiture Porsche, le rendement de votre système antipollution risque d'être réduit. Le témoin d'anomalie (« Check Engine ») de votre tableau de bord peut s'allumer. Si des réparations sont nécessaires en raison d'une utilisation d'essence contenant du MMT, Porsche se réserve le droit de refuser la couverture pour ces réparations couvertes par la garantie.

Vous avez la responsabilité de présenter votre voiture Porsche à un concessionnaire Porsche dès qu'un problème apparaît. Négliger d'agir ainsi risque de causer des dommages indirects pouvant ne pas être couverts par votre garantie limitée pour les véhicules neufs.

Garantie de performance du système antipollution

Durée et kilométrage

Cette garantie prend effet à la date de première livraison du véhicule au premier acquéreur au détail ou à la date de première utilisation en tant que véhicule de démonstration, de location ou de fonction, selon la première éventualité. Elle est valide pour une durée de 8 ans ou 130 000 kilomètres, selon la première éventualité.

Étendue de la garantie

Automobiles Porsche Canada, Ltée. garantit ce qui suit à chaque propriétaire d'une voiture Porsche:

- si la voiture est entretenue et utilisée conformément aux conseils d'entretien et d'utilisation qui figurent dans le Manuel du propriétaire;
- qu'elle ne subit pas avec succès une analyse sommaire des gaz d'échappement approuvée à tout moment pendant la période de 8 ans ou 130 000 kilomètres, selon la première éventualité;
- et que vous êtes pénalisé ou sanctionné en raison de cet échec (y compris la suspension du droit d'utiliser la voiture en vertu d'une loi fédérale, provinciale ou locale);

Automobiles Porsche Canada, Ltée. fera ce qui suit, sans vous facturer de frais:

- pendant les 2 premières années ou 40 000 kilomètres, selon la première éventualité, elle effectuera tous les réglages, les réparations et les remplacements de pièces nécessaires pour faire en sorte que la voiture soit conforme aux normes d'émission en vigueur et qu'elle le reste jusqu'à l'expiration de la garantie limitée pour les véhicules neufs (si correctement entretenue et utilisée);
- et
- jusqu'à l'expiration de la garantie limitée pour les véhicules neufs, elle réglera, réparera ou remplacera le pot catalytique, le dispositif antipollution ou le système de diagnostic de bord.

Pour obtenir les services garantis

Votre voiture pourrait être soumise à une analyse sommaire des gaz d'échappement approuvée dans le cadre d'un programme d'entretien et

d'inspection provincial. Si votre voiture ne subit pas cette analyse avec succès et que vous risquez d'être pénalisé ou sanctionné, apportez votre voiture chez votre concessionnaire Porsche agréé ainsi qu'une copie du rapport d'analyse, comme preuve de l'échec, et vos relevés d'entretien.

Une fois que votre réclamation aura été correctement traitée par un concessionnaire Porsche agréé, si vous estimez n'avoir pas bénéficié de toute la protection décrite dans la présente garantie, écrivez à l'adresse suivante:

Automobiles Porsche Canada, Ltée

5925 Airport Road
Suite 420
Mississauga, Ontario L4V 1W1
1 (800) PORSCHE

Votre responsabilité en matière d'entretien

La présente garantie suppose que vous entretenez votre voiture Porsche conformément au Plan d'entretien et aux conseils d'entretien et de nettoyage contenus dans le Manuel du propriétaire. Le Plan d'entretien vise à garder votre dispositif antipollution en état de fonctionnement en maintenant la performance globale de votre voiture. Toute baisse de la performance globale pourrait avoir une incidence sur les émissions de gaz d'échappement de votre moteur.

L'entretien, le remplacement ou la réparation du dispositif antipollution pourra être effectué par tout garagiste ou établissement de réparation automobile, qui devra utiliser des pièces certifiées conformes aux normes de l'équipement d'origine. Ceci inclut les réparations d'urgence temporaires effectuées pour corriger un problème qui pourrait constituer un dan-

ger. Toutefois, les réparations couvertes par la présente garantie (sauf les réparations d'urgence temporaires) devront être effectuées par un concessionnaire Porsche agréé, sauf disposition à l'effet contraire dans une loi provinciale ou locale.

Si votre voiture ne subit pas avec succès l'analyse sommaire des gaz d'échappement et que vous présentez une réclamation pour qu'elle soit rendue conforme aux normes en matière d'émission de gaz d'échappement en vigueur, votre concessionnaire Porsche agréé pourra vous demander une preuve établissant que vous avez correctement entretenu et utilisé la voiture.

Une telle preuve peut consister en :

- un livret d'entretien, daté et signé par une personne qui fait régulièrement l'entretien d'automobiles et comprenant le kilométrage inscrit au compteur kilométrique au moment de l'entretien;
- des reçus attestant l'entretien requis, y compris le kilométrage inscrit au compteur kilométrique au moment de l'entretien, datés et signés par une personne qui fait régulièrement l'entretien d'automobiles;
- une déclaration attestant que vous, le propriétaire, avez effectué correctement les travaux requis. Cette déclaration devra être accompagnée de reçus attestant les pièces de remplacement certifiées et incluant le kilométrage inscrit au compteur kilométrique au moment de l'entretien. (Vous pourriez être tenu de démontrer que vous pouvez effectuer les travaux correctement.)

La décision d'un concessionnaire Porsche agréé établissant que la voiture n'a pas été utilisée dans des conditions normales constitue un motif valable de rejet d'une réclamation soumise aux termes de la présente garantie. (Afin d'obtenir une description des conditions nor-

males d'utilisation de la voiture, se reporter au Plan d'entretien prescrit dans ce livret et aux conseils d'entretien et de nettoyage contenus dans le Manuel du propriétaire.)

Toute réclamation que vous soumettrez en vue d'un réglage, d'une réparation ou d'un remplacement nécessaire pour rendre votre voiture conforme aux normes en matière d'émission de gaz d'échappement pourra être rejetée dans les cas suivants:

- Vous n'avez pas entretenu votre voiture conformément au Plan d'entretien prescrit dans ce livret et aux conseils d'entretien et de nettoyage contenus dans le Manuel du propriétaire.
- L'entretien a été fait incorrectement.
- Une pièce devant être vérifiée à des intervalles établis conformément au Plan d'entretien ne l'a pas été, ce qui a entraîné la défaillance d'une pièce du dispositif antipollution.

Toutefois, les réclamations portant sur une réparation ou un réglage rendu nécessaires uniquement à cause d'un vice de fabrication ou de matériau, ne seront pas rejetées en raison de l'entretien ou de l'utilisation inadéquats de la voiture ou du moteur.

Remarque: Si vous vendez votre Porsche, les reçus d'entretien devront rester dans le véhicule.

Votre responsabilité pour une utilisation normale du véhicule

Votre manuel du propriétaire (qui comprend des recommandations précises contre certaines utilisations de votre véhicule) a été rédigé en supposant que vous utiliserez votre véhicule uniquement aux fins prévues à cet effet :

- Transporter des passagers et des bagages selon les limites de charge précisées. (Les limites de charge sont précisées sur les vignettes situées à différents endroits selon le modèle de votre Porsche. Votre manuel du propriétaire indique ces endroits.)
- Être conduit sur un revêtement routier raisonnable selon les vitesses limites permises. Les directives de Porsche précisent un kilométrage raisonnable minimum de 24 kilomètres (15 milles) par jour ou de 9 600 kilomètres (6 000 milles) sur 12 mois consécutifs.
- Si vous n'atteignez pas les limites précédemment mentionnées, ou dans le cas d'un entreposage prolongé, communiquez avec le concessionnaire Porsche autorisé de votre région pour obtenir des directives spécifiques. (Remarque : Vous pouvez vous procurer un dispositif de maintien de batterie auprès du concessionnaire Porsche agréé de votre région. Le dispositif doit être utilisé pour maintenir l'état de charge de la batterie si votre véhicule n'est pas utilisé durant plusieurs jours.)
- Être utilisé avec de l'essence sans plomb présentant l'indice d'octane recommandé précisé dans le manuel du propriétaire.
- Être entretenu adéquatement selon le programme d'entretien indiqué dans le livret d'entretien et les directives d'entretien du véhicule figurant dans votre manuel du propriétaire. Gardez vos reçus comme preuve d'entretien.

Remarque : Certaines essences canadiennes renferment un remonteur d'octane appelé méthylcyclopentadiényle (MMT). Si ces essences sont utilisées dans votre voiture Porsche, le rendement de votre système antipollution risque d'être réduit. Le témoin d'anomalie (« Check Engine ») de votre tableau de bord peut s'allumer. Si des réparations sont nécessaires en raison d'une utilisation d'essence contenant du MMT, Porsche se réserve le droit de refuser la couverture pour ces réparations couvertes par la garantie.

Vous avez la responsabilité de présenter votre voiture Porsche à un concessionnaire Porsche dès qu'un problème apparaît. Négliger d'agir ainsi risque de causer des dommages indirects pouvant ne pas être couverts par votre garantie d'usine limitée.

Votre responsabilité en matière d'utilisation de pièces de remplacement adéquates

Automobiles Porsche Canada, Ltée. recommande uniquement l'utilisation de pièces de remplacement fournies par Automobiles Porsche Canada, Ltée. ou de pièces équivalentes dont le fabricant a certifié la conformité aux normes de l'équipement d'origine. L'utilisation de pièces de remplacement non-certifiées ou qui ne sont pas équivalentes aux pièces de l'équipement d'origine fournies par Automobiles Porsche Canada, Ltée. peut affecter l'efficacité du système antipollution de votre voiture. Si une pièce de remplacement non certifiée est utilisée pour la réparation ou l'entretien de votre voiture, et qu'un concessionnaire Porsche agréé constate qu'elle est défectueuse ou différente de la pièce d'origine du point de vue de l'émission de gaz d'échappement, votre réclamation pourrait être rejetée. Par contre, si la pièce non-certifiée n'est pas responsable de la non-conformité de votre voiture aux normes, votre demande sera acceptable.

Liste de pièces de rechange du dispositif antipollution 2/40

1. Contrôleur de carburant

- a. Injecteur
- b. Contrôleur du rapport air/ carburant

- c. Enrichissement du démarrage à froid
- d. Sonde oxymétrique (oxygène)
- e. Module de commande Electronique
- f. Débitmètre massique

2. Système d'admission d'air

- a. Tubulure d'admission

3. Allumage

- a. Distributeur et pièces internes
- b. Avance et/ou retard à l'allumage
- c. Bougies
- d. Bobine d'allumage ou module de contrôle
- e. Câbles d'allumage

4. Dispositif de recyclage des vapeurs du réservoir

- a. Récipient d'accumulation des vapeurs
- b. Séparateur de recyclage des vapeurs
- c. Réservoir d'essence et bouchon
- d. Valve de purge/électrovalve

5. Dispositif de recyclage des gaz du carter

- a. Bouchon de remplissage d'huile

6. Injection d'air

- a. Pompe à air
- b. Robinets de réglage
- c. Collecteur

7. Catalyseur

- a. Convertisseur Catalytique
- b. Tubulure de remplissage petit calibre
- c. Collecteur d'échappement
- d. Tubulure d'échappement entre le collecteur et le convertisseur catalytique

8. Système de diagnostic de bord

9. Articles divers utilisés dans les systèmes ci-dessus

- a. Durites, colliers de serrage, raccords, tuyaux, joints et bagues d'étanchéité
- b. Poulies, courroies et galets-tendeurs
- c. Commandes électroniques
- d. Interrupteurs à dépression, soupapes de dépression, thermostats à dépression et soupapes de temporisation

Garantie pièces de remplacement et accessoires d'origine Porsche

Cette garantie est offerte au propriétaire de toute pièce de remplacement ou de tout accessoire automobile Porsche distribué par Automobiles Porsche Canada, Ltée. acheté et installé au moment de la vente du véhicule neuf lors de l'achat du véhicule neuf chez un concessionnaire Porsche agréé au Canada

Durée et kilométrage

Cette garantie a la même date d'entrée en vigueur que la Garantie limitée pour les véhicules neufs, et a une durée de 2 ans/ kilométrage illimité.

Étendue de la garantie

Automobiles Porsche Canada, Ltée. assumera la réparation ou le remplacement par une pièce ou accessoire neuf ou réusinée distribuée par Automobiles Porsche Canada, Ltée., selon la disponibilité, de toute pièce couverte par cette garantie présentant un vice de fabrication ou de matériau selon des conditions normales d'utilisation. La réparation ou le remplacement de pièces vendues et installées par un concessionnaire Porsche agréé, sera réalisé gratuitement pour les pièces et la main-d'oeuvre. Si les pièces de rechange ou les accessoires sont installés par toute autre personne, ils seront réparés ou remplacés à titre gratuit, même en cas de réparation d'urgence, sauf pour les frais de main-d'oeuvre qui seront à votre charge. Toute pièce fournie aux termes de cette garantie le sera par Automobiles Porsche Canada, Ltée., et toute pièce remplacée devient la propriété de Automobiles Porsche Canada, Ltée.

Votre responsabilité pour une utilisation normale du véhicule

Votre manuel du propriétaire (qui comprend des recommandations précises contre certaines utilisations de votre véhicule) a été rédigé en supposant que vous utiliserez votre véhicule uniquement aux fins prévues à cet effet :

- Transporter des passagers et des bagages selon les limites de charge précisées. (Les limites de charge sont précisées sur les vignettes situées à différents endroits selon le modèle de votre Porsche. Votre manuel du propriétaire indique ces endroits.)
- Être conduit sur un revêtement routier raisonnable selon les vitesses limites permises. Les directives de Porsche précisent un kilométrage raisonnable minimum de 24 kilomètres (15 milles) par jour ou de 9 600 kilomètres (6 000 milles) sur 12 mois consécutifs.

- Si vous n'atteignez pas les limites précédemment mentionnées, ou dans le cas d'un entreposage prolongé, communiquez avec le concessionnaire Porsche autorisé de votre région pour obtenir des directives. (**Remarque** : Vous pouvez vous procurer un dispositif d'entretien de batterie auprès du concessionnaire Porsche autorisé de votre région. Le dispositif doit être utilisé pour maintenir l'état de charge de la batterie si votre véhicule n'est pas utilisé durant plusieurs jours.)
- Être entretenu adéquatement selon le programme d'entretien indiqué dans le livret d'entretien et les directives d'entretien du véhicule figurant dans votre manuel du propriétaire. Gardez vos reçus comme preuve d'entretien.
- Pour être entretenu adéquatement selon le programme d'entretien indiqué dans le livret d'entretien et les directives d'entretien du véhicule figurant dans votre manuel du propriétaire. Gardez vos reçus comme preuve d'entretien.
- Être utilisé avec de l'essence sans plomb présentant l'indice d'octane recommandé précisé dans le Manuel du propriétaire.

Remarque : Certaines essences canadiennes renferment un remonte-ur d'octane appelé méthylcyclopentadiényl (MMT). Si ces essences sont utilisées dans votre voiture Porsche, le rendement de votre système antipollution risque d'être réduit. Le témoin d'anomalie (« Check Engine ») de votre tableau de bord peut s'allumer. Si des réparations sont nécessaires en raison d'une utilisation d'essence contenant du MMT, Porsche se réserve le droit de refuser la couverture pour ces réparations couvertes par la garantie.

Vous avez la responsabilité de présenter votre voiture Porsche à un concessionnaire Porsche dès qu'un problème apparaît. Négliger d'agir ainsi risque de causer des dommages indirects pouvant ne pas être cou-

verts par votre garantie limitée pour les véhicules neufs.

Cette garantie ne couvre pas:

- Les pièces installées sur les véhicules pour des courses, des compétitions ou la conduite sur pistes.
- Les dommages causés à la batterie, durant l'entreposage, un usage abusif, ou à la suite d'installations électriques ou d'accessoires autres que ceux autorisés par Porsche.
- Les pièces pour lesquelles aucune pièce justificative n'est présentée, donnant la date d'achat, de l'installation ou le kilométrage au moment de l'installation.
- Les pièces considérées comme pièces d'entretien régulier, à moins qu'elles ne présentent un vice de fabrication ou de matériau.
- Les pièces remplacées en vertu de la Garantie limitée véhicule neuf de Porsche, ou les pièces couvertes par d'autres garanties.
- L'usure ou la détérioration normales de toute pièce.
- Les pièces installées sur une voiture dotée d'un compteur kilométrique qui a été modifié ou qui ne donne pas le kilométrage réel.
- Les réparations inadéquates qui endommagent le véhicule, son moteur ou ses pièces.
- L'usage abusif, les collisions, les cas de force majeure ou tout autre événement indépendant de la volonté de Automobiles Porsche Canada, Ltée., les compétitions, les courses ou la conduite sur piste.

Pour obtenir les services garantis

Le client doit retourner la pièce défectueuse ou la voiture sur laquelle elle est installée chez un concessionnaire Porsche agréé pendant les heures normales d'ouverture. Vous devez fournir une pièce justificative d'achat de

la pièce, ainsi que de la date d'installation et du kilométrage au moment de l'installation, si celle-ci a été réalisée par un concessionnaire Porsche agréé. Si la voiture ne peut fonctionner en raison d'un vice de fabrication ou de matériau couvert par cette garantie, appelez le concessionnaire Porsche agréé le plus proche pour obtenir son assistance.

Si vous ne pouvez obtenir le service garanti, ou si vous considérez comme inacceptable la prestation d'un service ou toute décision concernant la garantie, consultez le chapitre Satisfaction du client de ce livret.

Garantie anticorrosion/perforation

Cette garantie est destinée au propriétaire de toute automobile Porsche distribuée par Automobiles Porsche Canada, Ltée. et vendue par un concessionnaire Porsche agréé au Canada. Seul le propriétaire de la voiture peut prétendre à la couverture et aux remboursements prévus par cette garantie; cette garantie n'est en aucun cas transférable (comme par exemple à une compagnie d'assurance).

Durée et kilométrage

Cette garantie a la même date d'entrée en vigueur que la garantie limitée pour les véhicules neufs, et a une durée de 10 ans, sans limite de kilométrage (sauf pour le modèle 911 GT2 et GT3 dont la garantie couvre une période de 4 ans).

Étendue de la garantie

Automobiles Porsche Canada, Ltée. remplacera ou réparera, par des panneaux de carrosserie neufs distribués par Automobiles Porsche Canada,

Ltée., selon la disponibilité, les panneaux de carrosserie d'origine, y compris ceux réparés ou remplacés aux termes de cette garantie, qui sont rouillés sur toute l'épaisseur (percés par la corrosion). Le propriétaire n'engagera aucun frais de matériel ou de main-d'oeuvre. Toute pièce remplacée aux termes de cette garantie devient la propriété de Automobiles Porsche Canada, Ltée.

Cette garantie ne couvre pas:

- La rouille extérieure du dessous de carrosserie (plancher) ou de toute autre partie de la voiture, à l'exception des panneaux de carrosserie.
- La rouille des panneaux de carrosserie remplacés, réparés ou réusinés après la première vente au détail de la voiture, à l'exception des pièces Porsche d'origine neuves fournies par un concessionnaire Porsche agréé.
- La rouille des panneaux de carrosserie due à un usage abusif ou à un manque d'entretien.
- Les dommages environnementaux causés par les pluies acides ou autre pollution industrielle, les insectes ou les excréments d'oiseaux, la sève, les cailloux ou autres projectiles, les produits chimiques utilisés pour l'entretien des routes, les inondations, les orages ou autres désastres naturels.
- Les collisions, cas de force majeure ou autres événements indépendants de la volonté de Automobiles Porsche Canada, Ltée., dommages résultants de collisions, d'un usage abusif ou de réparations.
- La rouille provoquée par l'immersion de la carrosserie du véhicule dans l'eau, le sable ou la boue, ainsi que par l'exposition à des gaz corrosifs ou à la pollution industrielle.
- L'uniformité de la couleur. (Automobiles Porsche Canada, Ltée. se

réserve le droit de décider si la peinture d'un panneau remplacé ou réparé pour lui donner une couleur identique à la couleur originale est recommandable. Automobiles Porsche Canada, Ltée. ne payera en aucun cas la peinture d'un véhicule entier uniquement pour uniformiser la couleur.)

- Les modifications non-autorisées ou les véhicules avec des immatriculations irrégulières.

Pour obtenir les services garantis

Vous devez apporter votre voiture avec une pièce justificative de la date d'achat chez un concessionnaire Porsche agréé, pendant les heures normales d'ouverture.

Si vous ne pouvez obtenir le service garanti, ou si vous considérez comme inacceptable la prestation d'un service ou toute décision concernant la garantie, consultez le chapitre Satisfaction du client de ce livret.

Votre obligation d'entretien

Vous devez entretenir votre Porsche selon les conseils d'entretien et de nettoyage contenus dans le Manuel du propriétaire.

Vous avez la responsabilité de présenter votre voiture Porsche à un concessionnaire Porsche dès qu'un problème apparaît. Négliger d'agir ainsi risque de causer des dommages indirects/conséquentiels pouvant ne pas être couverts par votre garantie.

Votre obligation d'utilisation normale du véhicule

Votre Manuel du propriétaire (qui comprend des recommandations précises contre certaines façons d'utiliser votre voiture) a été rédigé en partant

du principe que vous allez uniquement utiliser votre voiture aux fins auxquelles elle a été conçue:

- L'entretien adéquat selon le Plan d'entretien prescrit dans ce livret et les conseils d'entretien et de nettoyage contenus dans votre Manuel du propriétaire.

La responsabilité de Automobiles Porsche Canada, Ltée., le cas échéant, pour les produits fournis en vertu de cette garantie, ne doit excéder en aucun cas le coût de réparation des défauts du produit, comme il est indiqué dans la présente, et la responsabilité prend fin à l'échéance de la garantie.

Garantie à l'étranger

Si votre véhicule est pris en charge par un concessionnaire Porsche autorisé à l'extérieur du Canada ou des É.-U., la garantie de Automobiles Porsche Canada, Ltée. ne s'appliquera pas et les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées uniquement selon les conditions et les limites de la garantie limitée pour les véhicules neufs de Porsche, et ce pour l'année modèle de votre véhicule reconnue dans le pays où est situé un tel concessionnaire Porsche autorisé.



PORSCHE

Maintenance Schedule

Plan d'entretien

Maintenance Schedule - Sports Cars

Scheduled maintenance

The recommended service intervals and scope of work apply under normal driving conditions and do not take into account all optional equipment.

Dusty areas require more frequent checking and possible replacement of the air filter elements. If the vehicle is driven on very dirty roads, the radiators and cooling-air inlets in the front should be checked and cleaned regularly.

Tire, clutch, brake pad and brake disc wear as well as the condition of the engine oil, the transmission fluids and the brake fluid (e.g. in the case of sporting events) are all largely dependent on driving habits, and are also affected by adverse operating conditions; this could mean shorter intervals between servicing and replacement.

Time-dependent maintenance

Intermediate maintenance: If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, minor maintenance must be performed after 2, 6, 10 ... years at the latest.

Maintenance: If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, major maintenance must be performed after 4, 8, 12 ... years at the latest.

Proper care and maintenance will preserve the value of your Porsche and safeguard its functional capability. This will also protect your right to make warranty claims.

The terms “inspect” and “check” include all associated work such as checking the condition, adjustments, readjustments, corrections and replenishment.

They do not include the repair, replacement, or overhaul of components or assemblies.

The maintenance points are valid for all vehicle types of the model line in question.

Important Note: 911 Turbo (997) and GT3 Maintenance are listed separately after the Sports Cars maintenance.

Maintenance – Sports Cars

Intermediate maintenance for Sports Cars at 30,000, 90,000, 150,000, 210,000 km etc.

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, intermediate maintenance must be performed no later than after 2, 6, 10 ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses)

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Pollen filter: Replace filter element

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear (without removing wheels)

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Tires: Check condition and tire pressure

Check firewall and cabrio section body drains for debris

Check the door, lid locks and safety hook of the front lid for secure seating and function properly

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Battery: Check condition and electrolyte level

Electrical equipment, warning and indicator lights: Check function

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs every 60,000 km or every 4 years

Additional maintenance for drive belt

Check drive belt at 60,000 km or every 4 years

Check drive belt at 150,000 km or every 10 years

Check drive belt at 240,000 km or every 16 years

Additional maintenance for convertible top

Maintain and care for convertible top at 30,000 km or every 2 years

Additional maintenance 90,000 km or every 6 years

Replace drive belt

Change all-wheel drive controller oil – 911 Carrera 4 – 4-wheel drive models

PDK Change clutch oil

Additional maintenance every 180,000 km or 12 years

Change manual transmission oil

Change PDK transmission oil

Change front differential oil – 911 Carrera 4 – 4-wheel drive models only

Every 2 years

Change brake fluid

Every 4 years

Replace tire sealant

After 4, then every 2 years

Check battery for the tire pressure monitoring system

After 4, 8, 10, then every 2 years

Inspect airbag system

Assembly and running gear mounts: Visual inspection of all rubber/hydraulic mounts for damage

Maintenance for Sports Cars at 60,000, 120,000, 180,000, 240,000 km etc.

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, maintenance must be performed no later than after 4, 8, 12 ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses);

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Air filter: Replace filter element

Pollen filter: Replace filter element

Fuel lines and connections: Visual inspection for damage and leaks

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear

Parking brake: Check free play of parking brake lever

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Steering gear: Visual inspection of the dust boots for damage

Tie rod ends: Check play and dust boots

Axle joints: Check play; visual inspection of the dust boots for damage.

Check the screw connections of the front and rear running gear adjustment points are secure

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Exhaust system: Visual inspection for leaks and damage; check mounting and heat shields

Tires: Check condition and tire pressure

Check firewall and cabrio section body drains for debris

Check the door, lid locks and safety hook of the front lid for secure seating and function properly

Seat belts: Check function and condition

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Battery: Check condition and electrolyte level

Electrical equipment, warning and indicator lights: Check function

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs every 60,000 km or every 4 years

Additional maintenance for drive belt

Check drive belt at 60,000 km or every 4 years
Check drive belt at 150,000 km or every 10 years
Check drive belt at 240,000 km or every 16 years

Additional maintenance for convertible top

Maintain and care for convertible top at 30,000 km or every 2 years

Additional maintenance 90,000 km or every 6 years

Replace drive belt
Change all-wheel drive controller oil – 911 Carrera 4 – 4-wheel drive models
PDK Change clutch oil

Additional maintenance every 180,000 km or 12 years

Change manual transmission oil
Change PDK transmission oil
Change front differential oil – 911 Carrera 4 – 4-wheel drive models only

Every 2 years

Change brake fluid

Every 4 years

Replace tire sealant

After 4, then every 2 years

Check battery for the tire pressure monitoring system

After 4, 8, 10, then every 2 years

Inspect airbag system
Assembly and running gear mounts: Visual inspection of all rubber/hydraulic mounts for damage

Maintenance – 911 Turbo/S (1997)**Intermediate Maintenance for 911 Turbo after 30,000, 90,000, 150,000, 210,000 km, etc.**

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, intermediate maintenance must be performed no later than after 2, 6, 10 ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses);

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Pollen filter: Replace filter element

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear (without removing wheels)

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Tires: Check condition and tire pressure

Check firewall and cabrio section body drains for debris

Check the door, lid locks and safety hook of the front lid for secure seating and function properly

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Battery: Check condition and electrolyte level

Electrical equipment, warning and indicator lights: Check function

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs every 45,000 km or every 4 years

Additional maintenance for drive belt

Check drive belt at 60,000 km or every 4 years

Check drive belt at 150,000 km or every 10 years

Check drive belt at 240,000 km or every 16 years

Additional maintenance for convertible top

Maintain and care for convertible top at 30,000 km or every 2 years

Additional maintenance 90,000 km or every 6 years ..

Replace drive belt

Change all-wheel drive controller oil

Replace fuel filter

Additional maintenance every 180,000 km or 12 years

Change manual transmission oil

Change Tiptronic transmission oil and ATF filter

Change Tiptronic transmission final drive oil

Change front differential oil

Every 2 years

Change brake fluid

Every 4 years

Replace tire sealant

After 4, then every 2 years

Check battery for the tire pressure monitoring system

Maintenance for 911 Turbo at 60,000, 120,000, 180,000, 240,000 km etc.

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, intermediate maintenance must be performed no later than after 4, 8, 12..... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses);

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Air filter: Replace filter element

Pollen filter: Replace filter element

Fuel lines and connections: Visual inspection for damage and leaks

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear

Parking brake: Check free play of parking brake lever

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Steering gear: Visual inspection of the dust boots for damage

Tie rod ends: Check play and dust boots

Axle joints: Check play; visual inspection of the dust boots for damage.

Check the screw connections of the front and

rear running gear adjustment points are secure

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Exhaust system: Visual inspection for leaks and damage; check mounting and heat shields

Tires: Check condition and tire pressure

Check firewall and cabrio section body drains for debris

Check the door, lid locks and safety hook of the front lid for secure seating and function properly

Seat belts: Check function and condition

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Battery: Check condition and electrolyte level

Electrical equipment, warning and indicator lights: Check function

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs every (45,000 km or every 4 years)

Additional maintenance for drive belt

Check drive belt at 60,000 km or every 4 years

Check drive belt at 150,000 km or every 10 years

Check drive belt at 240,000 km or every 16 years

Additional maintenance for convertible top

Maintain and care for convertible top at 30,000 km or every 2 years

Additional maintenance 90,000 km or every 6 years

Replace drive belt

Change all-wheel drive controller oil

Replace fuel filter

Additional maintenance every 180,000 km or 12 years

Change manual transmission oil

Change Tiptronic transmission oil and ATF filter

Change Tiptronic transmission final drive oil

Change front differential oil

Every 2 years

Change brake fluid

Every 4 years

Replace tire sealant

After 4, then every 2 years

Check battery for the tire pressure monitoring system

After 4, 8, 10, then every 2 years

Inspect airbag system

Assembly and running gear mounts: Visual inspection of all rubber/hydraulic mounts for damage

Maintenance – 911 GT3 (997)

Intermediate Maintenance for 911 GT3 after 20,000, 60,000, 100,000, 140,000 km

Engine oil and oil filter change interval is every 20,000 km or 1 year.

If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, intermediate maintenance must be performed no later than after 2, 6, 10 ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval/ Read and record range information on R.O.

Change engine oil and oil filter / 20,000 km

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses);

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Pollen filter: Replace filter element

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Tires: Check condition and tire pressure

Check firewall body drains for debris

Check the door, lid locks and safety hook of the front lid for secure seating and function properly

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Battery: Check condition and electrolyte level

Electrical equipment, warning and indicator lights: Check function

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs every 40,000 km or every 4 years

Additional maintenance every 160,000 km or 12 years

Change manual transmission oil

Every 2 years

Change brake fluid

Every 4 years

Replace tire sealant

After 4, then every 2 years

Check battery for the tire pressure monitoring system

After 4, 8, 10, then every 2 years

Inspect airbag system

Assembly and running gear mounts: Visual inspection of all rubber/hydraulic mounts for damage

Maintenance for 911 GT3 after 40,000, 80,000, 120,000, 160,000 km

Engine oil and oil filter change interval is every 20,000 km or 1 year.

If the maintenance interval for scheduled maintenance is not reached, maintenance must be performed no later than after 4, 8, 12 ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

Replace drive belt

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses);

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Air filter: Replace filter element

Pollen filter: Replace filter element

Fuel lines and connections: Visual inspection for damage and leaks

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear

Parking brake: Check free play of parking brake lever

Parking brake: Check free play of parking brake lever

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Clutch: Check pedal end position

Steering gear: Visual inspection of the dust boots for damage

Tie rod ends: Check play and dust boots

Axle joints: Check play; visual inspection of the dust boots for damage.

Check the screw connections of the front and rear running gear adjustment points are secure

Check and torque all front and rear suspension adjustment points

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Exhaust system: Visual inspection for leaks and damage; check mounting and heat shields

Check operation of exhaust flap control

Tires: Check condition and tire pressure

Check firewall body drains for debris

Check the door, lid locks and safety hook of the front lid for secure seating and function properly

Seat belts: Check function and condition

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Battery: Check condition and electrolyte level

Electrical equipment, warning and indicator lights: Check function

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs every 40,000 km or every 4 years

Additional maintenance every 160,000 km or 12 years

Change manual transmission oil

Every 2 years

Change brake fluid

Every 4 years

Replace tire sealant

After 4, then every 2 years

Check battery for the tire pressure monitoring system

After 4, 8, 10, then every 2 years

Inspect airbag system

Assembly and running gear mounts: Visual inspection of all rubber/hydraulic mounts for damage

Maintenance Schedule - Panamera S/4S/Turbo

Scheduled maintenance

The recommended service intervals and scope of work apply under normal driving conditions and do not take into account all optional equipment.

Dusty areas require more frequent checking and possible replacement of the air filter elements. If the vehicle is driven on very dirty roads, the radiators and cooling-air inlets in the front should be checked and cleaned regularly.

Tire, clutch, brake pad, and brake disc wear as well as the condition of the engine oil, the transmission fluids, and the brake fluid (e.g., in the case of sporting events) are all largely dependent on driving habits, and are also affected by adverse operating conditions; this could mean shorter intervals between servicing and replacement.

Time-dependent maintenance

Note: Although these are the recommended service intervals, each owner's

individual driving style could activate the service reminder indicator earlier than the specified kilometer or time interval.

Intermediate maintenance: If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, intermediate maintenance must be performed after 2, 6, 10,... years at the latest.

Maintenance: If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, major maintenance must be performed after 4, 8, 12,... years at the latest.

Engine oil and oil filter change for all Cayenne models is 15,000 km or 1 year.

Proper care and maintenance will preserve the value of your Porsche and safeguard its functional capability. This will also protect your right to make warranty claims.

The terms “inspect” and “check” include all associated work such as checking the condition, adjustments, readjustments, corrections, and replenishment. They do not include the repair, replacement, or overhaul of components or assemblies.

Maintenance – Panamera

Intermediate Maintenance for Panamera S/Turbo at 30,000, 90,000, 150,000, 210,000 km

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, intermediate maintenance must be performed no later than after 2, 6, 10, ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

PDCC: Check fluid level

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear (without removing wheels)

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Tires: Check condition and tire pressure

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection

during winter months)

Check wiper blades

Clean reversing camera lens

Battery vent hoses: Check condition

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs: Panamera S every 60,000 km or every 4 years

Replace spark plugs: Panamera Turbo every 45,000 km or every 4 years

Additional maintenance 90,000 km or every 6 years

Replace PDCC reservoir

PDK transmission: Change oil

Additional maintenance 120,000 km or every 4 years

Air filter: Replace element

Additional maintenance every 180,000 km or 12 years

Change manual transmission oil

Change all-wheel front differential drive oil

Change rear differential oil

Every 2 years

Change brake fluid (use only genuine Porsche brake fluid)

Every 4 years

Replace tire sealant

Maintenance for Panamera S/Turbo at 60,000, 120,000, 180,000, 240,000 km

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, maintenance must be performed no later than after 4, 8, 12 ... years.

Diagnosis system: Read fault memory; reset maintenance interval

Vehicle underside and engine compartment: Visual inspection for leaks (oils and fluids) and abrasion (lines and hoses);

Underbody panels: visual inspection for completeness, secure installation and damage

PDCC: Check fluid level

Pollen filter: Replace filter element

Steering gear: Visual inspection of the dust boots for damage

Tie rod ends: Check play and dust boots

Power steering: Check fluid level

Fuel lines and connections: Visual inspection for damage and leaks

Radiators and air intakes: Visual inspection for external debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection level

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for wear

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, routing and corrosion

Drive shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks and damage

Axle joints: Check play; visual inspection of the dust boots for damage.

Exhaust system: Visual inspection for leaks and damage; check mounting and heat shields

Tires: Check condition and tire pressure

Seat belts: Check function and condition

Vehicle lighting: Check function

All headlights: Check setting

Horn: Check function

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check fluid level and nozzle settings (use winter antifreeze protection during winter months)

Check wiper blades

Clean reversing camera lense

Battery vent hoses: Check condition

Trailer hitch: Check operation

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation

Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance for spark plugs

Replace spark plugs: Panamera S every 60,000 km or every 4 years

Replace spark plugs: Panamera Turbo every 45,000 km or every 4 years

Additional maintenance 90,000 km or every 6 years

Replace PDCC reservoir

PDK transmission: Change oil

Additional maintenance 120,000 km or every 4 years

Air filter: Replace element

Additional maintenance every 180,000 km or 12 years

Change manual transmission oil
Change all-wheel front differential drive oil
Change rear differential oil

Every 2 years

Change brake fluid (use only genuine Porsche brake fluid)

Every 4 years

Replace tire sealant

Maintenance Schedule - Cayenne/S/GTS/Transsyberia/Turbo/Turbo S

Scheduled maintenance

The recommended service intervals and scope of work apply under normal driving conditions and do not take into account all optional equipment.

Dusty areas require more frequent checking and possible replacement of the air filter elements.

If the vehicle is driven on very dirty roads, the radiators and cooling-air inlets in the front should be checked and cleaned regularly.

Tire, clutch, brake pad, and brake disc wear as well as the condition of the engine oil, the transmission fluids, and the brake fluid (e.g., in the case of sporting events) are all largely dependent on driving habits, and are also affected by adverse operating conditions; this could mean shorter

intervals between servicing and replacement.

Time-dependent maintenance

Note: Although these are the recommended service intervals, each owner's individual driving style could activate the service reminder indicator earlier than the specified kilometer or time interval.

Intermediate maintenance: If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, intermediate maintenance must be performed after 2, 6, 10,... years at the latest.

Maintenance: If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, major maintenance must be performed after 3, 6, 9, 12,... years at the latest.

Engine oil and oil filter change for all Cayenne models is 15,000 km or 1 year.

Proper care and maintenance will preserve the value of your Porsche and safeguard its functional capability. This will also protect your right to make warranty claims.

The terms "inspect" and "check" include all associated work such as checking the condition, adjustments, readjustments, corrections, and replenishment. They do not include the repair, replacement, or overhaul of components or assemblies.

Intermediate Maintenance for Cayenne at 30,000, 90,000, 150,000, 210,000 km

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, intermediate maintenance must be performed no later than after 2, 6, 10, ... years.

Diagnosis system: Read out fault memory; reset maintenance interval
Underside of vehicle and engine compartment: Visual inspection for leaks (oil and fluids)
Engine compartment: Visual inspection for damage
Underbody covers: Visual inspection, check that all are securely fastened – replace any damaged or missing panels
PDCC: Check fluid level
Check drive belt
Coolant hoses: Check condition
Radiators and air intakes: Visual inspection for exterior debris and blockage
Coolant: Check level and antifreeze protection level
Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for signs of wear (without removing wheels)
Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, correct routing and corrosion Check brake fluid level
Axle shafts: Visual inspection of the dust boots for leaks & signs of damage
Drive shafts: Visual inspection of the sleeves for leaks & signs of damage
Tires, external spare wheel: Check condition and tire pressure
Check firewall body drains for debris

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check function, fluid level, nozzle adjustment, and antifreeze protection level
Check wiper blades
Vehicle lighting: Check operation
All headlights: Check adjustment
Horn: Check operation
Batteries and ventilation hoses: Check condition
Electrical equipment as well as indicator and warning lights: Check operation

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation
Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional Maintenance – Replace Spark Plugs

Cayenne V6: Replace spark plugs every 60,000 km or 4 years
Cayenne S/GTS: Replace spark plugs every 60,000 km or 4 years
Cayenne Turbo/S: Replace spark plugs every 45,000 km or every 4 years

Additional maintenance every 90,000 km or 6 years

Replace PDCC reservoir

Additional maintenance every 120,000 km or 4 years

Air filter element/s should be changed more often dependent on vehicle use and operation in dusty environments.
Air filter element/s (1 or 2, dependent on options)

Additional maintenance every 240,000 km or 16 years

Change front differential oil
Change rear differential drive oil
Change transfer case oil
Change manual transmission oil
Change Tiptronic transmission oil and ATF filter

Additional maintenance every 2 years

Change brake fluid (use only Original Porsche Brake Fluid)

Additional maintenance every 4 years

Replace tire sealant

Additional Maintenance every 4, 8, 10, then every 2 years

Airbag system: Check operation and condition

Maintenance for Cayenne at 60,000, 120,000, 180,000, 240,000 km

Engine oil and oil filter change interval is every 15,000 km or 1 year.

If the specified kilometers in the scheduled maintenance are not reached, maintenance must be performed no later than after 4, 8, 12 ... years.

Diagnosis system: Read out fault memory; reset maintenance interval
Underside of vehicle and engine compartment: Visual inspection for leaks (oil and fluids)
Engine compartment: Visual inspection for damage

Underbody covers: Visual inspection, check that all are securely fastened – replace any damaged or missing panels

PDCC: Check fluid level

Pollen filter: Replace filter element

Check drive belt

Steering gear: Visual inspection of the dust boots for signs of damage

Tie rod ends: Check play and dust boots

Power steering: Check fluid level

Fuel system lines and connections: Visual inspection

Coolant hoses: Check condition

Radiators and air intakes: Visual inspection for exterior debris and blockage

Coolant: Check level and antifreeze protection levels

Parking brake: Check free play

Brake system: Visual inspection of the brake pads and brake discs for signs of wear

Brake hoses and lines: Visual inspection for damage, correct routing and corrosion
Check brake fluid level

Axle shafts: Visual inspection of the for leaks & signs of damage

Axle joints: Check play; visual inspection of the dust boots for signs of damage

Drive shafts: Visual inspection of the sleeves for leaks & signs of damage

Exhaust system: Visual inspection for leaks and signs of damage; check mounts

Tires, external spare wheel: Check condition and tire pressure

Check firewall body drains for debris

Lubricate door latch and fastening bolts

Panorama roof: Adapt control module

Windshield wiper/washer system, headlight washer: Check function, fluid level, nozzle adjustment, and antifreeze protection level

Check wiper blades

Seat belts: Check operation and condition
Vehicle lighting: Check operation
All headlights: Check adjustment
Horn: Check operation
Batteries and ventilation hoses: Check condition
Trailer coupling: Check operation
Airbag system: Check operation and condition (see additional maintenance)

Road Test

Remote control, front seats, foot brake and parking brake (also operating travel), engine, clutch, steering, transmission, ParkAssist, automatic speed control, PSM switch, PASM switch, Sport switch, heater, air-conditioning system and instruments: Check operation
Oils, fluids: Visual inspection for leaks

Additional maintenance - Spark Plugs

Cayenne V6: Replace spark plugs every 60,000 km or 4 years
Cayenne S/GTS: Replace spark plugs every 60,000 km or 4 years
Cayenne Turbo/S: Replace spark plugs every 45,000 km or every 4 years

Additional maintenance every 90,000 km or 6 years

Replace PDCC reservoir

Additional maintenance every 120,000 km or 4 years

Air filter element/s should be changed more often dependent on vehicle use and operation in dusty environments.

Air filter element/s (1 or 2, dependent on options)

Additional maintenance every 240,000 km or 16 years

Change front differential oil
Change rear differential drive oil
Change transfer case oil
Change manual transmission oil
Change Tiptronic transmission oil and ATF filter

Additional maintenance every 2 years

Change brake fluid (use only Original Porsche Brake Fluid)

Additional maintenance every 4 years

Replace tire sealant

Additional Maintenance every 4, 8, 10, then every 2 years

Airbag system: Check operation and condition

Horaire d'entretien – voitures sport

Entretien prévu

Les intervalles d'entretien recommandés et la portée des travaux s'appliquent dans des conditions de conduite normales et ne prennent pas en compte l'équipement en option.

Les régions poussiéreuses exigent des vérifications plus fréquentes et le remplacement potentiel des filtres à air.

Si le véhicule est conduit sur des routes très sales, les radiateurs et les entrées d'air de refroidissement à l'avant devraient être vérifiés et nettoyés régulièrement.

L'usure des pneus, des plaquettes et des disques de frein, ainsi que la condition de l'huile-moteur, les liquides de boîte de vitesses et le liquide de frein (par ex. : dans le cas d'événements sportifs) dépendent largement des habitudes de conduite, et sont également affectés par les conditions d'utilisation défavorables; cela peut se traduire par des intervalles plus courts entre l'entretien et le remplacement de pièces.

Entretien dépendant du temps

Entretien intermédiaire : Si le kilométrage pour l'entretien prévu n'est pas atteint, un entretien intermédiaire doit être réalisé après 2, 6, 10... ans au plus tard.

Entretien: Si le kilométrage pour l'entretien prévu n'est pas atteint, un entretien doit être réalisé après 4, 8, 12... ans au plus tard. Des soins et un entretien adéquats préserveront la valeur de votre véhicule Porsche et protégeront ses fonctionnalités. Ils protégeront également votre droit de faire des réclamations au titre de la garantie.

Les termes « inspecter » et « vérifier » comprennent l'ensemble du travail connexe tel la vérification de l'état, les ajustements, les réajustements, les corrections et le ravitaillement.

Ils n'incluent pas la réparation, le remplacement ou la révision des composants ou ensembles.

Les points d'entretien sont valides pour tous les types de véhicules de la gamme de modèles en question.

Remarque importante : L'entretien de la 911 (997) GT3 est réparé à part à la suite de l'entretien des voitures de sport.

Entretien – voitures sport

Entretien intermédiaire à 30 000, 90 000, 150 000, 210 000 km, etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se fait à un intervalle de 15 000 km ou un an.

Si le kilométrage pour l'entretien prévu n'est pas atteint, un entretien intermédiaire doit être réalisé après 2, 6, 10... ans au plus tard.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);

Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour la présence d'usure (sans déposer les roues)

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier et de la section cabrio pour la présence de débris

Contrôler le capot, les serrures de capot et le crochet de sécurité du capot avant afin d'en assurer la fermeture et le fonctionnement appropriés

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Batterie : Vérifier l'état et le niveau de l'électrolyte

Dispositifs électriques, indicateurs et témoins d'alerte : Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire de la courroie d'entraînement

Vérifier la courroie d'entraînement à 60 000 km ou tous les 4 ans

Vérifier la courroie d'entraînement à 150 000 km ou tous les 10 ans

Vérifier la courroie d'entraînement à 240 000 km ou tous les 16 ans

Entretien supplémentaire du toit décapotable

Faire l'entretien et apporter les soins nécessaires au toit décapotable à 30 000 km ou tous les 2 ans

Entretien supplémentaire à 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer la courroie d'entraînement

Vidanger l'huile du boîtier électronique de commande de la transmission intégrale – 911 Carrera 4 – modèles à quatre roues motrices

PDK Vidanger le liquide hydraulique de l'embrayage

Entretien supplémentaire tous les 180 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses PDK

Vidanger l'huile de différentiel avant – 911 Carrera 4 – modèles à quatre roues motrices

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Après 4 ans, ensuite tous les 2 ans

Vérifier la pile du système de surveillance de la pression de gonflage des pneus

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables

Ensemble et supports du train de roulement : Contrôle visuel des supports de caoutchouc/hydrauliques pour la présence de dommages

Entretien du voitures sport à 60 000, 120 000, 180 000, 240 000 km, etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Si la périodicité d'entretien n'est pas atteinte, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 4, 8, 12 ... ans.

Système de diagnostic: Lecture de la mémoire des codes d'anomalies;

remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);

Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Filtre à air : Remplacer la cartouche filtrante

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Canalisations d'essence et raccords : Inspection visuelle pour la présence de dommages et fuites

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour la présence d'usure

Frein de stationnement : Vérifier le jeu libre du levier de stationnement

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Boîtier de direction : Inspection visuelle pour la présence de pare-poussières endommagés

Embouts de biellette de direction : Vérifier le jeu et les pare-poussières

Joint d'essieu : Vérifier le jeu; inspection visuelle des pare-poussières pour la présence de dommages. Contrôler le serrage approprié des vis de fixation des points de réglage des trains de roulement avant et arrière

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Système d'échappement : Inspection visuelle pour la présence de fuites et

dommages; vérifier les fixations et les écrans thermiques

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier et de la section cabrio pour la présence de débris

Contrôler le capot, les serrures de capot et le crochet de sécurité du capot avant afin d'en assurer la fermeture et le fonctionnement appropriés

Ceintures de sécurité : Vérifier le fonctionnement et l'état

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utilisez du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Batterie : Vérifier l'état et le niveau de l'électrolyte

Dispositifs électriques, indicateurs et témoins d'alerte : Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire de la courroie d'entraînement

Vérifier la courroie d'entraînement à 60 000 km ou tous les 4 ans

Vérifier la courroie d'entraînement à 150 000 km ou tous les 10 ans

Vérifier la courroie d'entraînement à 240 000 km ou tous les 16 ans

Entretien supplémentaire du toit décapotable

Faire l'entretien et apporter les soins nécessaires au toit décapotable à 30 000 km ou tous les 2 ans

Entretien supplémentaire à 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer la courroie d'entraînement

Vidanger l'huile du boîtier électronique de commande de la transmission intégrale – 911 Carrera 4 – modèles à quatre roues motrices

PDK Vidanger le liquide hydraulique de l'embrayage

Entretien supplémentaire tous les 180 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses PDK

Vidanger l'huile de différentiel avant – 911 Carrera 4 – modèles à quatre roues motrices

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Après 4 ans, ensuite tous les 2 ans

Vérifier la pile du système de surveillance de la pression de gonflage des pneus

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables

Ensemble et supports du train de roulement : Contrôle visuel des supports de caoutchouc/hydrauliques pour la présence de dommages

Entretien - 911 Turbo (997)

Entretien intermédiaire à 30 000, 90 000, 150 000, 210 000 km etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Si la périodicité d'entretien n'est pas atteinte, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 2, 6, 10 ... ans.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);

Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour la présence d'usure (sans déposer les roues)

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier et de la section cabrio pour la présence de débris

Contrôler le capot, les serrures de capot et le crochet de sécurité du capot avant afin d'en assurer la fermeture et le fonctionnement appropriés

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Batterie : Vérifier l'état et le niveau de l'électrolyte

Dispositifs électriques, indicateurs et témoins d'alerte : Vérifier le fonctionnement

Entretien supplémentaire des bougies Main-d'œuvre 03 81 00

Remplacer les bougies tous les 45 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire de la courroie d'entraînement

Vérifier la courroie d'entraînement à 60 000 km ou tous les 4 ans

Vérifier la courroie d'entraînement à 150 000 km ou tous les 10 ans

Vérifier la courroie d'entraînement à 240 000 km ou tous les 16 ans

Entretien supplémentaire du toit décapotable Main-d'œuvre 03 70 00 ..

Faire l'entretien et apporter les soins nécessaires au toit décapotable à 30 000 km ou tous les 2 ans

Entretien supplémentaire à 90 000 km ou tous les 6 ans Main-d'œuvre 03 83 00 ..

Remplacer la courroie d'entraînement

Vidanger l'huile du boîtier électronique de commande de la transmission intégrale

Remplacer le filtre à carburant

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire tous les 180 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses Tiptronic et remplacer le filtre d'huile à transmission automatique

Vidanger l'huile du bloc d'entraînement d'essieu de la boîte de vitesses Tiptronic

Vidanger l'huile du différentiel avant

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Après 4 ans, ensuite tous les 2 ans

Vérifier la pile du système de surveillance de la pression de gonflage des pneus

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables

Ensemble et supports du train de roulement : Contrôle visuel des supports de caoutchouc/hydrauliques pour la présence de dommages

Entretien du modèle 911 Turbo (997) après 60 000, 120 000, 180 000, 240 000 km etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 20 000 km ou d'un an.

Si la périodicité d'entretien n'est pas atteinte, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 4, 8, 12 ... ans.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);

Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et

d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Filtre à air : Remplacer la cartouche filtrante

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Canalisations d'essence et raccords : Inspection visuelle pour la présence de dommages et fuites

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour la présence d'usure

Frein de stationnement : Vérifier le jeu libre du levier de frein de stationnement

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Boîtier de direction : Inspection visuelle pour la présence de pare-poussières endommagés

Embouts de biellette de direction : Vérifier le jeu et les pare-poussières

Joints d'essieu : Vérifier le jeu; inspection visuelle des pare-poussières pour la présence de dommages. Contrôler le serrage approprié des vis de fixation des points de réglage des trains de roulement avant et arrière

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Système d'échappement : Inspection visuelle pour la présence de fuites et dommages; vérifier les fixations et les écrans thermiques

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier et de la section cabrio pour la présence de débris

Contrôler le capot, les serrures de capot et le crochet de sécurité du capot avant afin d'en assurer la fermeture et le fonctionnement appropriés
Ceintures de sécurité : Vérifier le fonctionnement et l'état

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Batterie : Vérifier l'état et le niveau de l'électrolyte

Dispositifs électriques, indicateurs et témoins d'alerte : Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement
Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies tous les 45 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire de la courroie d'entraînement

Vérifier la courroie d'entraînement à 60 000 km ou tous les 4 ans
Vérifier la courroie d'entraînement à 150 000 km ou tous les 10 ans
Vérifier la courroie d'entraînement à 240 000 km ou tous les 16 ans

Entretien supplémentaire du toit décapotable

Faire l'entretien et apporter les soins nécessaires au toit décapotable à 30 000 km ou tous les 2 ans

Entretien supplémentaire à 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer la courroie d'entraînement

Vidanger l'huile du boîtier électronique de commande de la transmission intégrale

Remplacer le filtre à carburant

Entretien supplémentaire tous les 180 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses Tiptronic et remplacer le filtre d'huile à transmission automatique

Vidanger l'huile du bloc d'entraînement d'essieu de la boîte de vitesses Tiptronic

Vidanger l'huile du différentiel avant

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Après 4 ans, ensuite tous les 2 ans

Vérifier la pile du système de surveillance de la pression de gonflage des pneus

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables

Ensemble et supports du train de roulement : Contrôle visuel des supports de caoutchouc/hydrauliques pour la présence de dommages

Entretien - 911 GT3 (1997)

Entretien intermédiaire du modèle 911 GT3 (1997) après 20 000 km, 60 000 km, 100 000 km, 140 000 km, etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 20 000 km ou d'un an.

Si le kilométrage fixé pour le programme d'entretien n'est pas atteint, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 2, 6, 10... ans.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);

Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier pour la présence de débris
Contrôler le capot, les serrures de capot et le crochet de sécurité du capot avant afin d'en assurer la fermeture et le fonctionnement appropriés

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Batterie : Vérifier l'état et le niveau de l'électrolyte

Dispositifs électriques, indicateurs et témoins d'alerte : Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies tous les 40 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire tous les 160 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Après 4 ans, ensuite tous les 2 ans

Vérifier la pile du système de surveillance de la pression de gonflage des pneus

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables

Ensemble et supports du train de roulement : Contrôle visuel des supports de caoutchouc/hydrauliques pour la présence de dommages

Entretien du modèle 911 GT3 (997) après 40 000 km, 80 000 km, 120 000 km, 160 000 km, etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 20 000 km ou d'un an.

Si la périodicité d'entretien n'est pas atteinte, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 4, 8, 12 ... ans.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Remplacer la courroie d'entraînement

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la

présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);
Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages
Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état
Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions
Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection
Filtre à air : Remplacer la cartouche filtrante
Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante
Canalisations d'essence et raccords : Inspection visuelle pour la présence de dommages et fuites
Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour la présence d'usure
Frein de stationnement : Vérifier le jeu libre du levier de frein de stationnement
Frein de stationnement : Vérifier le jeu libre du levier de frein de stationnement
Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion
Embrayage : Vérifier la position de fin de course de la pédale
Boîtier de direction : Inspection visuelle pour la présence de pare-poussières endommagés
Embouts de biellette de direction : Vérifier le jeu et les pare-poussières
Joints d'essieu : Vérifier le jeu; inspection visuelle des pare-poussières pour la présence de dommages. Contrôler le serrage approprié des vis de fixation des points de réglage des trains de roulement avant et arrière
Contrôler l'ensemble des points de réglage des suspensions avant et arrière, et serrez-les au couple spécifié
Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages
Système d'échappement : Inspection visuelle pour la présence de fuites et dommages; vérifier les fixations et les écrans thermiques

Contrôler le fonctionnement du dispositif de commande du volet d'échappement
Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus
Contrôler les drains d'évacuation du tablier pour la présence de débris
Contrôler le capot, les serrures de capot et le crochet de sécurité du capot avant afin d'en assurer la fermeture et le fonctionnement appropriés
Ceintures de sécurité : Vérifier le fonctionnement et l'état
Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement
Tous les phares : Vérifier le réglage
Klaxon : Vérifier le fonctionnement
Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)
Vérifier les balais d'essuie-glace
Batterie : Vérifier l'état et le niveau de l'électrolyte
Dispositifs électriques, indicateurs et témoins d'alerte : Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement
Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies tous les 40 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire tous les 160 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Après 4 ans, ensuite tous les 2 ans

Vérifier la pile du système de surveillance de la pression de gonflage des pneus

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables
Ensemble et supports du train de roulement : Contrôle visuel des supports de caoutchouc/hydrauliques pour la présence de dommages

Après 4, 8, 10 ans, ensuite tous les 2 ans

Inspecter le système de coussins gonflables
Coiffage et supports du train de roulement : Inspection visuelle à la recherche de dommages aux fixations de caoutchouc/hydrauliques

Programme d'entretien - Panamera S/4S/ Turbo

Entretien prévu

La périodicité d'entretien recommandée et la portée des travaux s'appliquent à des conditions de conduite normales et ne tient aucunement compte de l'équipement facultatif.

En régions poussiéreuses, les vérifications doivent être plus fréquentes de

même que le remplacement des éléments de filtre à air.

Si la conduite du véhicule se fait sur des routes très poussiéreuses, les radiateurs et les entrées d'air de refroidissement à l'avant doivent être vérifiées et nettoyées régulièrement.

L'usure des pneus, des plaquettes et des disques de frein ainsi que l'état de l'huile-moteur, les liquides de boîte de vitesses et le liquide de frein (par ex. dans le cas d'événements sportifs) dépendent largement des habitudes de conduite, et sont également touchés par les conditions d'utilisation défavorables; cela peut se traduire par des intervalles plus courts entre l'entretien et le remplacement de pièces.

Entretien en fonction du temps

Remarque : Bien qu'il s'agisse d'intervalles d'entretien recommandés, le style de conduite de chaque propriétaire peut activer le voyant de rappel avant d'atteindre le nombre de kilomètres précisé ou la périodicité d'entretien.

Entretien intermédiaire: Si le nombre de kilomètres précisé dans l'entretien prévu n'est pas atteint, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 2, 6, 10 ans.

Entretien : Si le nombre de kilomètres précisé dans l'entretien prévu n'est pas atteint, l'entretien important doit être effectué au plus tard après 4, 8, 12 ans.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile des modèles Panamera se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Un entretien adéquat permettra de conserver la valeur de votre Porsche et de protéger ses fonctionnalités. Cela protégera aussi votre droit de faire des réclamations de garantie.

Les termes « inspecter » et « vérifier » comprennent l'ensemble des travaux connexes tels la vérification de l'état, les réglages, les réajustages, les corrections et le ravitaillement. Ils n'incluent pas la réparation, le remplacement ou la révision des composants ou ensembles.

Entretien - Panamera

Entretien intermédiaire après 30 000, 90 000, 150 000, 210 000 km etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Remarque: Si le kilométrage pour l'entretien programmé n'est pas atteint, un entretien intermédiaire doit être réalisé après 2, 6, 10... ans au plus tard.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

PDCC : Vérifier le niveau de liquide

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de

freins pour la présence d'usure (sans déposer les roues)

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Nettoyer la lentille de la caméra de recul

Boyaux de ventilation de batterie : Vérifier leur état

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies : Panamera S, tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Remplacer les bougies : Panamera Turbo, tous les 45 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire à 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer le réservoir PDCC

Boîte de vitesses PDK : Vidanger l'huile

Entretien supplémentaire à 120 000 km ou tous les 4 ans

Filtre à air : Remplacer la cartouche filtrante

Entretien supplémentaire tous les 180 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile du différentiel avant de la transmission intégrale

Vidanger l'huile du différentiel arrière

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein (n'utiliser que du liquide de frein Porsche d'origine)

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Entretien du Panamera après 60 000, 120 000, 180 000, 240 000 km etc.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Remarque : Si le kilométrage pour l'entretien programmé n'est pas atteint, un entretien intermédiaire doit être réalisé après 4, 8, 12... ans au plus tard.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huiles et liquides) et d'abrasion (conduites et flexibles);

Panneaux de soubassement : contrôle visuel de l'achèvement, de l'installation sécuritaire et de la présence de dommages

PDCC : Vérifier le niveau de liquide

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Boîtier de direction : Inspection visuelle pour la présence de pare-poussières endommagés

Embouts de biellette de direction : Vérifier le jeu et les pare-poussières

Direction assistée : Vérifier le niveau de liquide

Canalisations d'essence et raccords : Inspection visuelle pour la présence de dommages et fuites

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour la présence d'usure

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle pour dommages, l'acheminement approprié et la corrosion

Arbres de transmission : Inspection visuelle des soufflets pare-poussière pour la présence de fuites et de dommages

Joints d'essieu : Vérifier le jeu; inspection visuelle des pare-poussières pour la présence de dommages.

Système d'échappement : Inspection visuelle pour la présence de fuites et dommages; vérifier les fixations et les écrans thermiques

Pneus : Vérifier l'état et la pression des pneus

Ceintures de sécurité : Vérifier le fonctionnement et l'état

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Contrôler le niveau du liquide lave-glace et le réglage des gicleurs (utiliser du liquide antigel durant les mois hivernaux)

Vérifier les balais d'essuie-glace

Nettoyer la lentille de la caméra de recul

Boyaux de ventilation de batterie : Vérifier leur état

Attelage de remorque : Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire des bougies

Remplacer les bougies : Panamera S, tous les 60 000 km ou tous les 4 ans
Remplacer les bougies : Panamera Turbo, tous les 45 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire à 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer le réservoir PDCC
Boîte de vitesses PDK: Vidanger l'huile

Entretien supplémentaire à 120 000 km ou tous les 4 ans

Filtre à air : Remplacer la cartouche filtrante

Entretien supplémentaire tous les 180 000 km ou tous les 12 ans

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle
Vidanger l'huile du différentiel avant de la transmission intégrale
Vidanger l'huile du différentiel arrière

Tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein (n'utiliser que du liquide de frein Porsche d'origine)

Tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Programme d'entretien - Cayenne (V6)/S/GTS/Turbo

Entretien prévu

La périodicité d'entretien recommandée et la portée des travaux s'appliquent à des conditions de conduite normales et ne tiennent aucunement compte de l'équipement facultatif.

En régions poussiéreuses, les vérifications doivent être plus fréquentes de même que le remplacement des éléments de filtre à air.

Si la conduite du véhicule se fait sur des routes très poussiéreuses, les

radiateurs et les entrées d'air de refroidissement à l'avant doivent être vérifiées et nettoyées régulièrement.

L'usure des pneus, des plaquettes et des disques de frein ainsi que l'état de l'huile-moteur, les liquides de boîte de vitesses et le liquide de frein (par ex. dans le cas d'événements sportifs) dépendent largement des habitudes de conduite, et sont également touchés par les conditions d'utilisation défavorables; cela peut se traduire par des intervalles plus courts entre l'entretien et le remplacement de pièces.

Entretien en fonction du temps

Remarque : Bien qu'il s'agisse d'intervalles d'entretien recommandés, le style de conduite de chaque propriétaire peut activer le voyant de rappel avant d'atteindre le nombre de kilomètres précisé ou la périodicité d'entretien.

Entretien intermédiaire: Si le nombre de kilomètres précisé dans l'entretien prévu n'est pas atteint, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 2, 6, 10 ans.

Entretien : Si le nombre de kilomètres précisé dans l'entretien prévu n'est pas atteint, l'entretien important doit être effectué au plus tard après 3, 6, 9, 12 ans.

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile des modèles Cayenne se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Un entretien adéquat permettra de conserver la valeur de votre Porsche et de protéger ses fonctionnalités. Cela protégera aussi votre droit de

faire des réclamations de garantie.

Les termes « inspecter » et « vérifier » comprennent l'ensemble des travaux connexes tels la vérification de l'état, les réglages, les réajustages, les corrections et le ravitaillement. Ils n'incluent pas la réparation, le remplacement ou la révision des composants ou ensembles.

Entretien Cayenne

Entretien intermédiaire à 30 000 km, 90 000 km, 150 000 km, 210 000 km

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Si le nombre de kilomètres précisé dans l'entretien prévu n'est pas atteint, l'entretien léger doit être effectué au plus tard après 2, 6, 10 ans.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huile et liquides)

Compartiment moteur : Inspection visuelle pour la présence de dommages

Couvercles de soubassement : Inspection visuelle, vérifier que tous sont bien fixés – remplacer tout panneau endommagé ou manquant

PDCC : Vérifier le niveau de liquide

Vérifier la courroie d'entraînement

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau d'antigel et son niveau de protection

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour des signes d'usure (sans déposer les roues)

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle des dommages, du bon acheminement et de la corrosion Vérifier le niveau de liquide de frein

Demi-arbres : Inspection visuelle des pare-poussières pour la présence de fuites et de dommages

Arbres de transmission : Inspection visuelle des manchons pour la présence de fuites et de dommages

Pneus, roue de secours externe : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier pour la présence de débris

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Vérifier le fonctionnement, le niveau de liquide, le réglage des gicleurs et le niveau de protection antigel

Vérifier les balais d'essuie-glace

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Batteries et flexibles de ventilation : Vérifier leur état

Dispositifs électriques ainsi que les indicateurs et témoins d'alerte :

Vérifier le fonctionnement

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire – Remplacer les bougies

Remplacer les bougies : Cayenne V6, tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Remplacer les bougies : Cayenne S/GTS, tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Remplacer les bougies : Cayenne Turbo/S, tous les 45 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire tous les 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer le réservoir PDCC

Entretien supplémentaire tous les 120 000 km ou tous les 4 ans

Les éléments de filtre à air devraient être changés plus souvent selon l'usage qu'il est fait du véhicule et la conduite en milieu poussiéreux.

Éléments de filtre à air (1 ou 2 selon les options)

Entretien supplémentaire tous les 240 000 km ou tous les 16 ans

Vidanger l'huile du différentiel avant

Vidanger l'huile du différentiel arrière

Vidanger l'huile de la boîte de transfert

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses Tiptronic et remplacer le filtre

d'huile à transmission automatique

Entretien supplémentaire tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein (n'utiliser que du liquide de frein Porsche d'origine)

Entretien supplémentaire tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaison

Entretien supplémentaire à 4, 8 et 10 ans, et tous les 2 ans par la suite

Système de coussins gonflables : Vérifier le fonctionnement et l'état

Entretien du Cayenne à 60 000, 120 000, 180 000, 240 000 km

La vidange d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile se font à un intervalle de 15 000 km ou d'un an.

Si le nombre de kilomètres précisé dans l'entretien prévu n'est pas atteint, l'entretien important doit être effectué au plus tard après 3, 6, 9, 12 ans.

Système de diagnostic : Lecture de la mémoire des codes d'anomalies; remettre à zéro l'intervalle d'entretien

Dessous du véhicule et compartiment-moteur : Inspection visuelle pour la présence de fuites (huile et liquides)

Compartiment moteur : Inspection visuelle pour la présence de dommages

Couvercles de soubassement : Inspection visuelle, vérifier que tous sont

bien fixés – remplacer tout panneau endommagé ou manquant

PDCC : Vérifier le niveau de liquide

Filtre à pollen : Remplacer la cartouche filtrante

Vérifier la courroie d'entraînement

Boîtier de direction : Inspection visuelle des pare-poussières pour des signes de dommage

Embouts de biellette de direction : Vérifier le jeu et les pare-poussières

Direction assistée : Vérifier le niveau de liquide

Canalisations du système de carburant et raccords : Inspection visuelle

Flexibles de liquide de refroidissement : Vérifier leur état

Radiateurs et prises d'air : Contrôle visuel de débris externes et d'obstructions

Liquide de refroidissement : Vérifier le niveau du liquide et son niveau de protection antigel

Frein de stationnement : Contrôler le jeu libre

Système de freinage : Inspection visuelle des plaquettes et disques de freins pour des signes d'usure

Flexibles et conduites de frein : Inspection visuelle des dommages, du bon acheminement et de la corrosion Vérifier le niveau de liquide de frein

Demi-arbres : Inspection visuelle pour la présence de fuites et de dommages

Joint d'essieu : Vérifier le jeu; inspection visuelle des pare-poussières pour la présence de dommages

Arbres de transmission : Inspection visuelle des manchons pour la présence de fuites et de dommages

Système d'échappement : Inspection visuelle pour la présence de fuites et de dommages; vérifier les supports

Pneus, roue de secours externe : Vérifier l'état et la pression des pneus

Contrôler les drains d'évacuation du tablier pour la présence de débris

Lubrifier la serrure de porte et les boulons de fixation

Toit panoramique : Adapter le module de commande

Système d'essuie-glace/lave-glace, lave-phares : Vérifier le fonctionnement, le niveau de liquide, le réglage des gicleurs et le niveau de protection antigel

Vérifier les balais d'essuie-glace

Ceintures de sécurité : Vérifier le fonctionnement et l'état

Feux du véhicule : Vérifier le fonctionnement

Tous les phares : Vérifier le réglage

Klaxon : Vérifier le fonctionnement

Batteries et flexibles de ventilation : Vérifier leur état

Attelage de remorque : Vérifier le fonctionnement

Système de coussins gonflables : Vérifier le fonctionnement et l'état (voir Entretien supplémentaire)

Vérification avec essai sur route

Télécommande, sièges avant, frein au pied et frein de stationnement (également la course de fonctionnement), moteur, embrayage, direction, boîte de vitesses, ParkAssist, régulateur de vitesse automatique, commande PSM, commande PASM, commande Sport, chaufferette, système de climatisation et instruments : Vérifier le fonctionnement

Huiles, liquides : Contrôle visuel de la présence de fuites

Entretien supplémentaire – Remplacer les bougies

Remplacer les bougies : Cayenne V6, tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Remplacer les bougies : Cayenne S/GTS, tous les 60 000 km ou tous les 4 ans

Remplacer les bougies : Cayenne Turbo/S, tous les 45 000 km ou tous les 4 ans

Entretien supplémentaire tous les 90 000 km ou tous les 6 ans

Remplacer le réservoir PDCC

Entretien supplémentaire tous les 120 000 km ou tous les 4 ans

Les éléments de filtre à air devraient être changés plus souvent selon l'usage qu'il est fait du véhicule et la conduite en milieu poussiéreux.

Éléments de filtre à air (1 ou 2 selon les options)

Entretien supplémentaire tous les 240 000 km ou tous les 16 ans

Vidanger l'huile du différentiel avant

Vidanger l'huile du différentiel arrière

Vidanger l'huile de la boîte de transfert

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses manuelle

Vidanger l'huile de la boîte de vitesses Tiptronic et remplacer le filtre d'huile à transmission automatique

Entretien supplémentaire tous les 2 ans

Vidanger le liquide de frein (n'utiliser que du liquide de frein Porsche d'origine)

Entretien supplémentaire tous les 4 ans

Remplacer l'aérosol de réparation de crevaillon

Entretien supplémentaire à 4, 8 et 10 ans, et tous les 2 ans par la suite

Système de coussins gonflables : Vérifier le fonctionnement et l'état

Fill in date and odometer reading. Only check off service performed.
Remplir date et kilométrage. N'inscrire que les travaux effectués.

| | | |
|---|---|---|
| <p>Delivery Inspection</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p><input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution</p> <p><input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel</p> <p><input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien</p> <p><input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p><input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution</p> <p><input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel</p> <p><input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien</p> <p><input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |
| <p><input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution</p> <p><input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel</p> <p><input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien</p> <p><input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p><input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution</p> <p><input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel</p> <p><input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien</p> <p><input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p><input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution</p> <p><input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel</p> <p><input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien</p> <p><input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |

Fill in date and odometer reading. Only check off service performed.
Remplir date et kilométrage. N'inscrire que les travaux effectués.

| | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire |
| <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire |

Fill in date and odometer reading. Only check off service performed.
Remplir date et kilométrage. N'inscrire que les travaux effectués.

| | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire |
| <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire | <input type="checkbox"/> Emission Control System Maintenance Entretien du système antipollution <input type="checkbox"/> Yearly Service Entretien annuel <input type="checkbox"/> Intermediate Maintenance Entretien intermédiaire <input type="checkbox"/> Maintenance Service Entretien <input type="checkbox"/> Spark Plug Change Remplacer les bougies Date _____ Kilometers _____ Kilomètres _____ Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire |

Brake fluid renewal (Use only Genuine Porsche brake fluid)

Renouvellement de liquide de frein (Utiliser seulement du liquide de frein d'origine Porsche)

| | | |
|--|--|--|
| <p>After 2 years of operation Après 2 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 4 years of operation Après 4 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 6 years of operation Après 6 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |
| <p>After 8 years of operation Après 8 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 10 years of operation Après 10 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 12 years of operation Après 12 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |

Fill in date and odometer reading.

Remplir date et kilométrage.

Brake fluid renewal (Use only Genuine Porsche brake fluid)

Renouvellement de liquide de frein (Utiliser seulement du liquide de frein d'origine Porsche)

| | | |
|--|--|--|
| <p>After 14 years of operation Après 14 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 16 years of operation Après 16 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 18 years of operation Après 18 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |
| <p>After 20 years of operation Après 20 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 22 years of operation Après 22 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 24 years of operation Après 24 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |

Fill in date and odometer reading.

Remplir date et kilométrage.

| | | |
|--|---|---|
| <p>Airbag supplemental restraint system scheduled maintenance. Entretien des sacs gonflables (système supplémentaire de retenue)</p> <p>Starting from the date of manufacture shown on the safety compliance sticker on your vehicle. For location see the <i>Owner's Manual</i>.</p> | <p>After 4 years of operation Après 4 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 8 years of operation Après 8 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |
| <p>After 10 years of operation Après 10 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 12 years of operation Après 12 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 14 years of operation Après 14 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |
| <p>Note: Whenever airbag supplemental restraint system components are replaced, replacement part identifying stickers must be placed in the area designated on the following page of this booklet. Remarque: Quand les composants reliés au système de retenue supplémentaire à sac gonflable sont remplacés, des autocollants qui identifient des pièces de remplacement doivent être mis à l'endroit désigné sur la page suivante de ce livret.</p> | | |

Fill in date and odometer reading.

Remplir date et kilométrage.

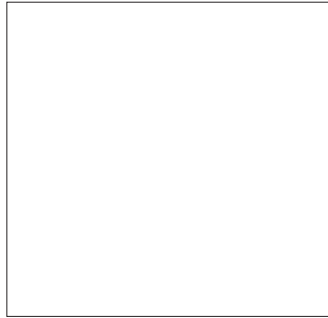
| <p>After 16 years of operation Après 16 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 18 years of operation Après 18 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> | <p>After 20 years of operation Après 20 ans de service</p> <p>Date _____</p> <p>Kilometers _____</p> <p>Kilomètres _____</p> <p>Dealer Stamp / Cachet du concessionnaire</p> |
|--|--|--|
| <p>Replacement airbag system component ID sticker. Cachet du numéro d'identification de la pièce de rechange des sacs gonflables</p> <p>Date ____/____/____</p> | <p>Replacement airbag system component ID sticker. Cachet du numéro d'identification de la pièce de rechange des sacs gonflables</p> <p>Date ____/____/____</p> | <p>Replacement airbag system component ID sticker. Cachet du numéro d'identification de la pièce de rechange des sacs gonflables</p> <p>Date ____/____/____</p> |
| <p>Replacement airbag system component ID sticker. Cachet du numéro d'identification de la pièce de rechange des sacs gonflables</p> <p>Date ____/____/____</p> | <p>Replacement airbag system component ID sticker. Cachet du numéro d'identification de la pièce de rechange des sacs gonflables</p> <p>Date ____/____/____</p> | <p>Replacement airbag system component ID sticker. Cachet du numéro d'identification de la pièce de rechange des sacs gonflables</p> <p>Date ____/____/____</p> |

Fill in date and odometer reading.

Remplir date et kilométrage.

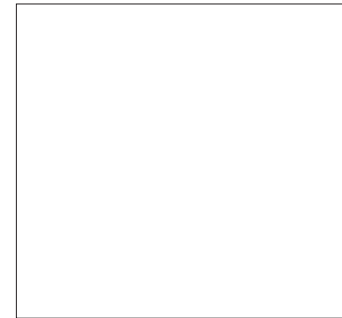
Record of Replacement of Control Units/Software Updates
Fiche, Remplacement de l'unité de commande/Mises à jour de logiciels

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



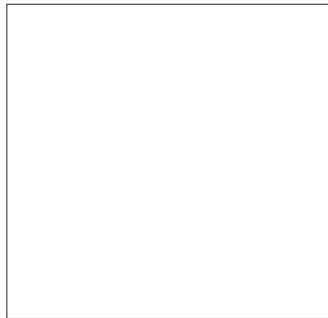
Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



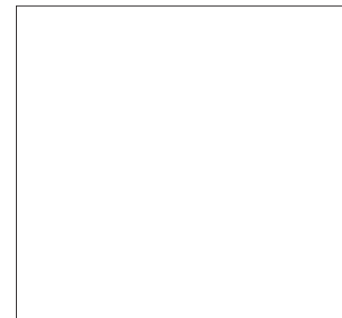
Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

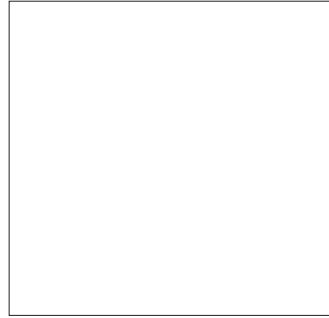
System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

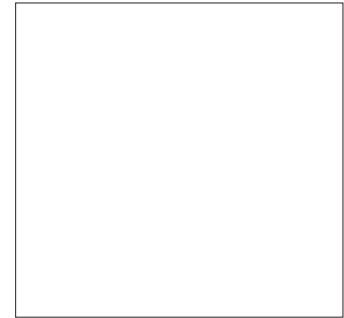
Record of Replacement of Control Units/Software Updates
Fiche, Remplacement de l'unité de commande/Mises à jour de logiciels

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



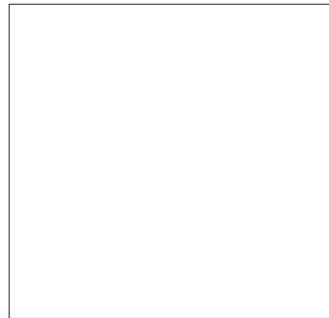
Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



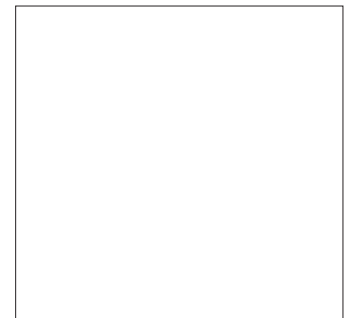
Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande
Serial number: _____
No. de série
Data record designation: _____
Rapport des données
Kilometers: _____
Kilomètres
Date: _____
Date
Dealer number: _____
No. de concessionnaire



Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

Record of Replacement of Control Units/Software Updates
Fiche, Remplacement de l'unité de commande/Mises à jour de logiciels

System/control unit: _____
Système/Unité de commande

Serial number: _____
No. de série

Data record designation: _____
Rapport des données

Kilometers: _____
Kilomètres

Date: _____
Date

Dealer number: _____
No. de concessionnaire

Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande

Serial number: _____
No. de série

Data record designation: _____
Rapport des données

Kilometers: _____
Kilomètres

Date: _____
Date

Dealer number: _____
No. de concessionnaire

Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande

Serial number: _____
No. de série

Data record designation: _____
Rapport des données

Kilometers: _____
Kilomètres

Date: _____
Date

Dealer number: _____
No. de concessionnaire

Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

System/control unit: _____
Système/Unité de commande

Serial number: _____
No. de série

Data record designation: _____
Rapport des données

Kilometers: _____
Kilomètres

Date: _____
Date

Dealer number: _____
No. de concessionnaire

Dealer Stamp
Cachet du concessionnaire

**(please check)
(cocher)**

**Change of Address
Changement d'adresse**

**Change of Ownership
Changement de propriétaire**

Vehicle Identification: VIN

Numéro d'identification du véhicule NIV

W P _ _ _ _ _

Vehicle Description: Model _____, Year _____ Vehicle Type: *(please check)* Coupe ____, Cabrio ____, Cayenne ____, Panamera ____

Description du véhicule: Modèle _____, Année _____ Type: *(cocher)* Coupé ____, Cabrio ____, Cayenne ____, Panamera ____

Vehicle Was Purchased: *(please check)* New ____, Used ____ Date Acquired: ____/____/____

Achat du véhicule: *(cocher)* Neuf ____, d'occasion ____ Date d'achat: ____/____/____

(please print) (Écrivez en caractères d'imprimerie)

Owner/Driver:

Propriétaire/Conducteur: Prefix _____ First Name _____ MI _____ Last Name _____ Suffix _____
Titre Prénom Nom Suffixe

Co-owner/Driver:

Co-propriétaire/Conducteur: Prefix _____ First Name _____ MI _____ Last Name _____ Suffix _____
Titre Prénom Nom Suffixe

Mailing Address:

Adresse: _____

City / Ville

Province / Province

Postal Code / Code Postal

Country / Pays

Telephone Number: Work (_____) _____ - _____, ext. _____ Home (_____) _____ - _____
Numéro de téléphone: Bureau Maison

If you have any questions about Porsche or the benefits of being an owner, please call 1 (800) PORSCHE.

Si vous avez des questions concernant votre Porsche ou les avantages qu'on vous offre en tant que propriétaire, composez simplement le 1 (800) PORSCHE.

POSTAGE IS
REQUIRED FOR
DELIVERY
AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BUSINESS REPLY POSTCARD

Porsche Cars Canada, Ltd./
Automobiles Porsche Canada, Ltée.
5925 Airport Road
Suite 420
Mississauga, Ontario L4V 1W1

**(please check)
(cocher)**

**Change of Address
Changement d'adresse**

**Change of Ownership
Changement de propriétaire**

Vehicle Identification: VIN

Numéro d'identification du véhicule NIV

W P _ _ _ _ _

Vehicle Description: Model _____, Year _____ Vehicle Type: (please check) Coupe ____, Cabrio ____, Cayenne ____, Panamera ____

Description du véhicule: Modèle _____, Année _____ Type: (cocher) Coupé ____, Cabrio ____, Cayenne ____, Panamera ____

Vehicle Was Purchased: (please check) New ____, Used ____ Date Acquired: ____/____/____

Achat du véhicule: (cocher) Neuf ____, d'occasion ____ Date d'achat: ____/____/____

(please print) (Écrivez en caractères d'imprimerie)

Owner/Driver:

Propriétaire/Conducteur: Prefix _____ First Name _____ MI _____ Last Name _____ Suffix _____
Titre Prénom Nom Suffixe

Co-owner/Driver:

Co-propriétaire/Conducteur: Prefix _____ First Name _____ MI _____ Last Name _____ Suffix _____
Titre Prénom Nom Suffixe

Mailing Address:

Adresse: _____

City / Ville

Province / Province

Postal Code / Code Postal

Country / Pays

Telephone Number: Work (_____) _____ - _____, ext. _____ Home (_____) _____ - _____
Numéro de téléphone: Bureau Maison

If you have any questions about Porsche or the benefits of being an owner, please call 1 (800) PORSCHE.

Si vous avez des questions concernant votre Porsche ou les avantages qu'on vous offre en tant que propriétaire, composez simplement le 1 (800) PORSCHE.

POSTAGE IS
REQUIRED FOR
DELIVERY

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BUSINESS REPLY POSTCARD

Porsche Cars Canada, Ltd./
Automobiles Porsche Canada, Ltée.
5925 Airport Road
Suite 420
Mississauga, Ontario L4V 1W1